SERVICES JURIDIQUES COMMUNAUTAIRES
DE POINTE-SAINT-CHARLES ET PETITE-BOURGOGNE

COMMUNITY LEGAL SERVICES
OF POINTE-SAINT-CHARLES AND LITTLE-BURGUNDY

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018

2533 rue du Centre, bureau 101
Montréal Qc H3K 1J9
Tél. 514-933-8432 / Téléc. 514-933-4381
www.servicesjuridiques.org

TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018

Introduction 4

Priorités de l'année 2017-2018 5

Portrait de notre organisme 5

Conseil d'administration 6

- **Composition du conseil d'administration 2017-2018** 7
- **Principaux dossiers traités par le conseil d'administration** 7
- **Les comités du conseil d'administration** 9

Équipe de travail 10

Mandat de Centre local d'aide juridique 11

- **Statistiques sur les dossiers individuels** 11
- **Ce que nous disent nos statistiques 2017-2018** 12
- **Services ajoutés à la Loi sur l'aide juridique en 2013 et 2014** 15

Bons coups juridiques : Des dossiers où notre travail a fait une différence 16

Autres services juridiques offerts par notre équipe 18

Éducation populaire et éducation aux droits 18

- **Activités d'éducation populaire** 19
- **Diffusion d'information juridique** 21
- **Autres activités communautaires** 22

Accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales 23

Amélioration de l'accès à la justice 30

- **Coalition pour l'accès à l'aide juridique** 30
- **Projet de loi 168 pour l'accès à la justice et accroître son efficacité** 34
- **Détournement des pensions alimentaires pour enfants** 34
- **Comité interne sur l'accès à la justice** 36

Aide sociale 37

- **Campagne « Pauvre + Captif »** 37
- **Contre le Programme Objectif Emploi** 39
- **Mesures punitives à l'aide sociale** 39

Victime d'actes criminels 40
Des victimes pénalisées par l'aide sociale **40**
Dénonciation du processus judiciaire qui perpétue la violence **41**
Droit des locataires 42
Deux poids, deux mesures **42**
Espaces en voie de disparition **42**
Les évincés des rues du Centre et de Châteauguay **43**
Austérité et sous-financement du milieu communautaire 45
Activités de concertation dans les quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne 46
Ancrage dans le milieu juridique et le milieu juridique communautaire 47
Priorités 2018-2019 47
Vie associative **48**
Défense collective des droits **48**
Accès à la justice **48**

INTRODUCTION

Une année forte en émotions se termine aux *Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne*. Nous voici rendus à ce moment important de l'année où nous partageons avec vous, cher.e.s membres et partenaires communautaires, nos réalisations, nos défis et nos réflexions concernant la dernière année.

Notre grand projet concernant l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec a coloré toute l'année 2017-2018. Ce projet sera d'ailleurs à l'honneur lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2018. Nous y avons consacré beaucoup d'énergie et du temps incalculable. Nous sommes fier.e.s de nos réalisations collectives et inspiré.e.s par les liens créés au cours de l'année avec d'autres groupes et individus voués à la défense des droits et à une plus grande justice.

La défense des droits des locataires et aussi la défense des droits des victimes d'actes criminels face à l'État et à son programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels ont été au centre de nos actions juridiques, nos actions collectives et nos sorties médiatiques. Quant à l'aide sociale, nous avons déposé un mémoire concernant le règlement instaurant le Programme objectif emploi que nous continuons de dénoncer malgré son entrée en vigueur le 1er avril 2018. Nous poursuivons notre implication dans la campagne « Pauvre + Captif » qui vise à faire échec à la mesure raciste et discriminatoire limitant les séjours hors Québec pour les prestataires de l'aide sociale.

Concernant l'accès à l'aide juridique, nous avons attrapé la balle au bond et nous joignons notre voix à d'autres groupes et regroupements pour demander la fin du détournement des pensions alimentaires pour enfants pour financer certains programmes sociaux, dont l'aide juridique. Aussi, la Coalition pour l'accès à l'aide juridique a concentré ses énergies sur l'évaluation des résultats de l'augmentation des seuils d'admissibilité, la consolidation du membership de la Coalition et l'analyse d'un projet de loi touchant l'aide juridique.

Aux *Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne*, nous réitérons notre engagement pour la défense des droits économiques et sociaux. La justice sociale nous tient à cœur et guide nos actions. Le travail ne manque pas : les luttes sont multiples. Les attaques s'intensifient et les mesures d'austérité continuent d'appauvrir les gens avec qui nous travaillons, malgré quelques bonbons à saveur électorale cette année. Le sous-financement du milieu communautaire est un autre enjeu qui nous mobilise et qui contribue au sentiment d'urgence.

Nous souhaitons souligner le dévouement, la rigueur et le travail exceptionnel des membres du conseil d'administration, ainsi que l'excellent travail et l'engagement des membres de l'équipe de travail.

Aussi, nous levons notre chapeau à toutes les personnes qui font preuve de courage et de persévérance dans leur lutte au quotidien vers une plus grande justice. Cette année, plusieurs ont pris la parole publiquement et ont raconté leur histoire à divers médias pour dénoncer les injustices avec l'espoir que d'autres ne les subissent pas. Leur courage nous touche. Les personnes avec qui nous travaillons à la défense de leurs droits subissent trop souvent les injustices et les violences du système. Nous les remercions pour leur confiance.

Les pages qui suivent dressent un portrait du travail accompli durant la dernière année et nous permettront de regarder vers l'avant et de déterminer nos priorités pour l'année qui s'amorce.

Bonne lecture!
Juin 2018

PRIORITÉS DE L'ANNÉE 2017-2018

Pour bien remplir notre mission, nous devons nous assurer de toujours :

- maintenir l'offre de services juridiques individuels et collectifs de qualité, et
- continuer toute mesure d'éducation aux droits, de diffusion et vulgarisation de l'information juridique.

Considérant que cette mission est au cœur de nos préoccupations au quotidien, nous avons adopté les priorités suivantes lors de la dernière assemblée générale annuelle (7 juin 2017) afin de guider nos actions cette année :

VIE ASSOCIATIVE

- Continuer la campagne de visibilité avec un nouveau dépliant de l'organisme;
- Renforcer nos liens avec les groupes et la population de la Petite-Bourgogne;
- Réviser notre Règlement de régie interne en vue d'une adoption d'un règlement révisé à l'assemblée générale annuelle de juin 2018.

DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

- Poursuivre la lutte contre les attaques de nos gouvernements envers les services publics et les programmes sociaux et dénoncer par des actions en justice et prises de positions publiques les lois qui compromettent les droits des personnes à faibles revenus, particulièrement en matière d'aide sociale et de droits des locataires;
- Vulgariser et diffuser de l'information juridique sur les mesures sociales afin de contribuer à la défense des droits des personnes ayant un parcours migratoire.

ACCÈS À LA JUSTICE

- Approfondir nos réflexions sur les enjeux d'accès à la justice, notamment :
    - en maintenant notre *leadership* au sein de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;
    - en demeurant vigilants quant au nombre et aux motifs de refus de demandes d'aide juridique.

PORTRAIT DE NOTRE ORGANISME

Les *Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne* est un organisme unique au Québec. En effet, l'organisme a été créé en 1970, avant même l'existence de la Loi sur l'aide juridique, avec une mission de défense des droits des personnes démunies. Notre organisme faisait alors partie du réseau des « cliniques juridiques » réparti à travers le Québec. D'ailleurs, ce réseau issu d'initiatives populaires a servi d'inspiration à la création du réseau de l'aide juridique et de la Loi sur l'aide juridique (1972).

Par la suite (1974), notre organisme a été accrédité comme *Centre local d'aide juridique* par la Commission des services juridiques pour offrir les services prévus à la Loi sur l'aide juridique dans les quartiers de la « Pointe » et de la « Bourgogne ». On demeurait ainsi un organisme indépendant et autonome du réseau gouvernemental, mais on obtenait un statut prévu à la loi de même qu'un financement annuel.

Nous avons donc un double statut et double mandat : OBNL de défense des droits et Centre local d'aide juridique.

Nous avons un fonctionnement démocratique et les citoyens et citoyennes des quartiers Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne ainsi que les organismes communautaires qui interviennent dans ces quartiers sont invités à devenir membres de notre organisme. Les membres participent à la détermination des orientations et à la vie associative, entre autres en exerçant leur droit de vote et de parole lors des activités et assemblées. Nous comptons présentement 192 membres.

À l'aube de notre 50e, nous réfléchissons à divers moyens pour renouveler nos liens avec nos membres et nous assurer que nous répondons à leurs besoins et préoccupations. En plus des assemblées générales, nous maintenons nos liens avec la population en général et avec nos membres, que ce soit par les communications écrites (courrier, courriel), l'affichage dans le milieu, les journaux communautaires, le site Internet, nos activités collectives, les manifestations auxquelles nous participons, nos services individuels et notre présence dans les lieux de concertation de notre milieu.

Précisons que les services et activités offerts dans le cadre de notre mandat d'OBNL de défense des droits sont ouverts à toute personne habitant les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, qu'elle soit membre ou non de l'organisme et ce, quel que soit son revenu. Toutefois, les services juridiques individuels, offerts en vertu de la Loi sur l'aide juridique, doivent l'être en conformité avec les critères d'admissibilité prévus à cette loi. Ces services sont offerts sans lien avec le statut de membre de l'organisme pour les personnes habitant nos quartiers d'intervention (Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne).

Pour réaliser les différents volets de sa mission, l'organisme compte sur une équipe engagée et compétente, comprenant les membres du conseil d'administration, les membres du personnel, des stagiaires et étudiant.e.s.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration comprend 14 postes répartis ainsi : 10 citoyen.ne.s et de 2 représentant.e.s d'organismes communautaires (1 par quartier), 1 représentant.e du personnel et la coordonnatrice de l'organisme qui elle, n'a pas de droit de vote. Le conseil voit à la mise en œuvre de la mission de l'organisme et des orientations dégagées en assemblée générale annuelle ainsi qu'à la bonne gestion de l'organisme.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018

Poste		Fin de mandat
Citoyenne	**Johanne Béland**	2019
Citoyen	**Éric Belzile**	2018
Citoyen	**Louis-Marc Chiasson**	2019
Citoyenne	**Adèle D'Silva**	2018
Citoyenne	**Minouse Joseph** (présidente)	2019
Citoyenne	**Danielle Julien**	2019
Citoyenne	**Maryan Kikhounga-Ngot**	2019
Citoyen	**Stéphane Lampron**	2018
Citoyenne	**Madeleine Macdonald** (vice-présidente)	2018
Citoyenne	**Maria Inès Pérez** (trésorière)	2018
Organisme communautaire de Pointe-Saint-Charles	**Centre des aîné(e)s de Pointe-Saint-Charles** (représenté par **Pierre Riley**) (secrétaire)	2018
Organisme communautaire de la Petite-Bourgogne	**Desta Black Youth Network** (pas de représentant en 2017-2018)	2018
Représentante du personnel	**Danielle L'Écuyer-Labonté**	
Coordonnatrice (sans droit de vote)	**Claude-Catherine Lemoine**	

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration ont tenu, entre le 1er avril 2017 et le 31 mars 2018, douze (12) rencontres régulières et quelques rencontres de comités de travail. Les membres du conseil d'administration notent que la cogestion avec l'équipe de travail se déroule très bien.

Parmi les principaux dossiers traités par le conseil, mentionnons :

- Priorités de travail;
- Suivi des prévisions budgétaires 2017-2018 et suivi des états des résultats, adoption des prévisions budgétaires 2018-2019;
- Dépôts de demandes de financement et suivi des demandes;
- Nomination des dirigeant.e.s de l'organisme;
- Négociation de l'Entente budgétaire et administrative annuelle avec le CCJM;
- Embauche de personnel (poste de réceptionniste);
- Évaluation du personnel selon la Politique en vigueur;
- Négociation des conventions collectives;

- Correspondance à l'attention du conseil;
- Révision des règlements généraux de l'organisme;
- Notre implication au sein des deux (2) tables de concertation de notre milieu;
- Mobilisation pour un meilleur financement du communautaire par la campagne « Engagez-vous pour le communautaire », discussion et décision concernant la proposition de grève du communautaire;
- Suivi des travaux de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;
- Suivi de la rédaction et du dépôt d'un mémoire sur le projet de loi 168 « Loi visant à favoriser l'accès à la justice et à en accroître l'efficacité »;
- Campagne pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants en lien avec quatre (4) programmes sociaux, dont l'aide juridique;
- Campagne Pauvre + Captif et recours juridique pour contester la disposition limitant les séjours hors-Québec des prestataires de l'aide sociale;
- Suivi de la rédaction et du dépôt de commentaires concernant le nouveau règlement instaurant le Programme objectif emploi pour les personnes qui déposent une première demande à l'aide sociale;
- Participation à un projet de recherche universitaire qui cherche à démontrer les conséquences désastreuses des pénalités imposées par l'aide sociale;
- Campagne médiatique dénonçant la comptabilisation par l'aide sociale des indemnités pour atteinte à l'intégrité que peuvent recevoir les victimes d'acte criminel;
- Le déploiement de nos activités d'éducation sur les droits, entre autres par la programmation des Jeudis de la Justice;
- Réalisation de notre projet sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales au Québec, organisation du lancement du guide, suivi des publications et de l'offre de formations et d'ateliers;
- Campagne «Espace en voie de disparition» pour la protection du logement locatif et déclaration soumise aux candidat.e.s municipaux;
- Notre offre de services en général et la qualité des services;
- Adoption des états financiers;
- Admission des nouveaux membres;
- Planification de l'assemblée générale annuelle;
- Mouvement du personnel et prolongation des contrats;
- Diverses lettres d'appui.

Le conseil d'administration s'intéresse également aux diverses activités communautaires et enjeux dans nos quartiers afin de s'assurer que notre organisme y contribue selon son mandat. Des informations et nouvelles concernant nos quartiers sont donc partagées durant les réunions.

Aussi, en juillet 2017, après l'élection du nouveau conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle de juin, nous avons tenu une rencontre d'introduction du conseil où nous avons discuté des sujets suivants : mission et histoire de l'organisme, organigramme, structure financière, responsabilités et dossiers principaux du conseil d'administration, code d'éthique des administrateurs et engagement à la confidentialité. Cette rencontre permet de partager l'information nécessaire avec les nouveaux membres du conseil afin de les préparer à remplir leurs nouvelles fonctions. Il s'agit aussi d'un moment agréable pour que les membres déjà en poste et les nouveaux membres du conseil puissent se rencontrer.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En plus des rencontres régulières mensuelles, les membres du conseil participent à divers **comités**, principalement :

- **Comité de sélection et d'évaluation** : Ce comité a pour mandat de participer à l'embauche des nouveaux et nouvelles employé.e.s et de participer à diverses étapes de l'évaluation du personnel. La coordonnatrice et des membres du personnel sont également appelés à participer à ce comité selon ses besoins.
    - Cette année, le comité a procédé à l'évaluation de trois (3) membres du personnel dans le cadre de l'évaluation périodique des employé.e.s.
    - Le comité a également procédé à l'embauche d'une nouvelle personne à la réception et à son évaluation de mi-probation.
- **Comité de gestion des plaintes** : Ce comité est formé de deux (2) membres du conseil d'administration et de la coordonnatrice de l'organisme. Son rôle est de mettre en œuvre la Politique de gestion des plaintes de l'organisme.
    - Rapport du Comité de gestion des plaintes : Cette année, aucune plainte n'a été déposée en vertu de la Politique de gestion des plaintes. Le comité n'a donc traité aucune plainte.
- **Comité de révision du règlement de régie interne** : Ce comité a été formé l'an dernier et il a achevé ses travaux cette année.
    - Le comité s'est réuni afin de réviser l'entièreté du règlement de l'organisme qui n'a pas été modifié depuis 2007. Plusieurs modifications ont été proposées, parfois de forme, mais aussi de fond.
    - Tant l'équipe de travail que le conseil d'administration ont ensuite révisé l'ensemble du document au cours de cinq rencontres pour chaque instance. Ce fut un travail ardu qui a été pris au sérieux par tou.te.s. De belles discussions sur nos processus démocratiques et nos moyens d'encourager une vie associative dynamique et inclusive ont été menées. Des idées créatives ont permis de prendre en compte les préoccupations de chacun.e et atteindre un consensus.
    - Un texte de nouveaux règlements généraux a été validé par les deux groupes en mai 2018 et adopté par le conseil d'administration. Cette proposition de modification des règlements généraux sera déposée à l'assemblée générale annuelle de juin

2018 mais elle sera débattue et adoptée lors d'une assemblée générale spéciale à l'automne 2018.

ÉQUIPE DE TRAVAIL

		Parmi nous depuis :
RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ (4 jrs/sem.)	**Danielle L'Écuyer-Labonté**	1981
ORGANISATRICE COMMUNAUTAIRE (3 jrs/sem.)	**Pascale Brunet**	2012
ADJOINTES JURIDIQUES	**Danielle Whitford**	1982
	Raquel Sanchez	2000
	Martine Tessier	2015
RÉCEPTIONNISTES	**Stéphane Doucet**	2018
	Annik Lafrenière (remplacement en 2017)	2016
	Martine Dieujuste (en congé en 2017)	2009
AVOCAT.E.S	**Stéphane Proulx**	1989
	Manuel Johnson	2014
AVOCATE-COORDONNATRICE	**Claude-Catherine Lemoine**	2012
Nous remercions **Zahra Abbas** qui a complété son contrat à titre de chargée de projet en août 2017, **Florence Brosseau** pour sa contribution à titre d'employée d'été (2017), **Mylène Lafrenière Abel** pour son implication dans le cadre du programme de Pro Bono UQAM, **Emmy Saintelien** et **Jessie Fleurméus** pour leur contribution à titre de stagiaires en techniques juridiques cette année.		

Nous remercions Martine Dieujuste, qui a quitté l'équipe cette année, pour ses années de dévouement au sein de l'organisme. Nous lui souhaitons un bel avenir dans ses nouveaux projets.

Cette année, l'équipe de travail a choisi de prioriser certaines formations, afin de parfaire nos connaissances et aussi nous sensibiliser à certains enjeux importants. Ainsi, les formations suivantes ont été organisées pour l'ensemble de l'équipe :

- « Prévenir l'usure de compassion en relation d'aide : comprendre et accepter, pour mieux accompagner », atelier animé par Sébastien Auger, conseiller clinique en santé mentale, et organisé par le Comité Santé mentale d'Action-Gardien (3 octobre 2017) ;
- Formations juridiques diverses dispensées par le CCJM (20 octobre 2017 et 29 mars 2018);
- « Référence et réseautage en situation de crise », animé par Jean-Pierre Beauchamp de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles en lien avec le Comité Santé mentale d'Action-Gardien (15 décembre 2017).

Par ailleurs, certains membres de l'équipe ont participé aux formations suivantes :

- Formation concernant le programme Entour'Âge porté par la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles;

- Formation sur les interventions lors de situations difficiles, organisé dans le cadre du Forum annuel des cliniques juridiques (24 novembre 2017);
- « Les conditions d'habitation et la santé – quels rôles pour les avocats? » (4 avril 2018).

MANDAT DE CENTRE LOCAL D'AIDE JURIDIQUE

À titre de Centre local d'aide juridique (nous sommes le seul organisme de ce genre au Québec), notre organisme est accrédité au sein du réseau de l'aide juridique pour offrir dans les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, les services prévus à la Loi sur l'aide juridique en matière de droit civil (incluant droit du logement), administratif et familial. Pour remplir ce volet, notre organisme reçoit annuellement un financement du Centre communautaire juridique de Montréal (CCJM), lequel est responsable de l'organisation et de la répartition des effectifs et des services d'aide juridique pour la région montréalaise.

Pour ce volet de notre mandat, nous devons appliquer les critères de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* pour déterminer l'admissibilité aux services (admissibilité financière et admissibilité selon la nature des services requis). Ces services sont offerts à toutes les personnes admissibles à l'aide juridique qui habitent soit à Pointe-Saint-Charles ou à la Petite-Bourgogne et cela, que ces personnes soient membres ou non de notre organisme.

Précisons que nous n'offrons aucun service en matière de droit pénal et criminel, droit de l'immigration et de la jeunesse. Ces services sont dispensés par des bureaux spécialisés du réseau de l'aide juridique.

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS INDIVIDUELS

Demandes d'aide juridique traitées en 2017-2018 (et comparatifs)

Dossiers ouverts	2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
POINTE-SAINT-CHARLES	**464**	485	452	485	446	470	492
PETITE-BOURGOGNE	**298**	299	272	294	297	271	272
Total des dossiers ouverts :	**762**	784	724	779	743	741	764
MANDATS	**207**	255	187	201	156	166	158
REFUS	**74**	98	63	63	62	58	35
Total des demandes traitées :	**1 043**	1 137	974	1 043	961	965	957

RÉSUMÉ DE L'ENSEMBLE DES DEMANDES 2017-2018

1 043 DEMANDES TRAITÉES

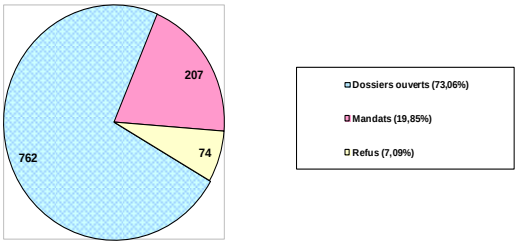

RÉPARTITION DES DOSSIERS SELON LES SECTEURS DE DROIT (762 DOSSIERS OUVERTS)

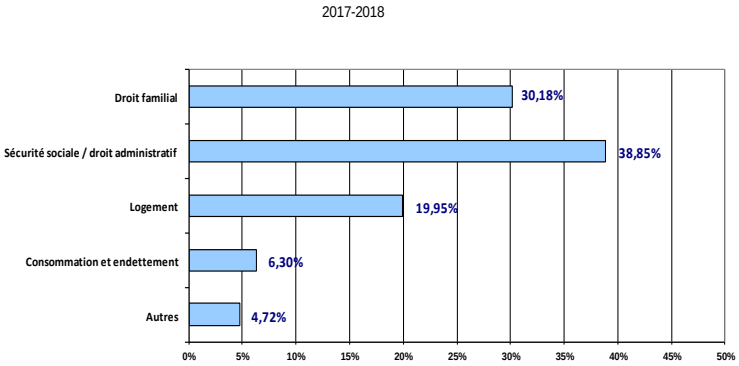

CE QUE NOUS DISENT NOS STATISTIQUES 2017-2018

Nous remarquons une diminution de demandes d'aide juridiques traitées par notre organisme relativement à l'année précédente, soit **22** dossiers de moins ouverts pour des personnes que nous représentons et **48** mandats d'aide juridique de moins émis pour des avocats de la pratique privée.
Cela dit, la somme des demandes traitées (**1 043** demandes) est similaire aux dernières années. Il n'y a pas de fluctuation majeure. Bon an, mal an, le nombre de dossiers ouverts pour des personnes que nous représentons se maintient et est plus élevé les années où nous avons la chance d'accueillir un.e stagiaire.

Nous remarquons aussi que le nombre de refus de demandes d'aide juridique est un peu plus élevé mais moindre que l'an dernier, ce qui est positif. Les principaux motifs derrière ces refus sont les suivants :

- « Refus de fournir des renseignements » (ce qui inclut aussi les situations où une personne n'a pas pu obtenir les documents exigés ou n'a plus donné suite à sa démarche alors que des documents étaient manquants pour statuer sur son admissibilité à l'aide juridique) : **22** (**46** l'an dernier)

- « Inadmissibilité financière » : **22** (**23** l'an dernier)

- « Service non couvert » par la Loi sur l'aide juridique : **8** (**14** l'an dernier)

Nous étions préoccupé.e.s l'an dernier par l'augmentation du nombre de refus qui est, selon nous, due à un resserrement des règles administratives pour évaluer l'admissibilité à l'aide juridique. Le réseau de l'aide juridique est sous pression pour exiger tous les documents requis par le règlement, et parfois davantage, pour déclarer une personne admissible à l'aide juridique. Avec la hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique, une plus grande proportion des personnes que nous représentons ont des revenus de travail ou de pension. En vertu de la règlementation, un nombre beaucoup plus élevé de documents est exigé pour ces personnes que pour les personnes recevant des prestations d'aide financière de dernier recours. Aussi, il est parfois difficile pour les personnes requérant l'aide juridique d'obtenir et de fournir tous les documents requis par les instances supérieures du réseau de l'aide juridique. Cela peut avoir comme conséquence de mener à un refus d'aide juridique ou un abandon par la personne de ses démarches devant ces exigences administratives.

Suite à ce constat, nous avons modifié nos méthodes de suivi des demandes d'aide juridique. Nous faisons plus de démarches auprès des gens pour compléter les dossiers en suspens dans le but de limiter le nombre de refus pour dossier incomplet. Cela semble avoir porté fruit; le nombre de refus a diminué. Cependant, cela impose plus de gestion de documents, plus de travail pour nous et plus de temps accordé à cette étape (qui précède le travail juridique pour lequel nos services sont requis à proprement parlé).

La question du nombre et des raisons menant à un refus d'aide juridique nous préoccupe. Nous demeurons donc vigilant.e.s.

Cette année, il y a eu peu de fluctuations quant à la nature des dossiers traités. Nous notons que :

- Le nombre de dossiers en matière familiale a augmenté en nombre et en proportion de tous nos dossiers, par rapport à l'an dernier :

Droit de la famille	Nombre de dossiers ouverts	Proportion de tous nos dossiers ouverts
2014-2015	264	33,9%
2015-2016	201	27,8%
2016-2017	208	26,5%
2017-2018	230	30,2%

- Le nombre de dossier en droit administratif (aide sociale, IVAC, CSST, SAAQ, prestations pour enfants, etc.) est similaire à l'an dernier :

Droit administratif	Nombre de dossiers ouverts	Proportion de tous nos dossiers ouverts
2014-2015	283	36,3%
2015-2016	314	43,4%
2016-2017	308	39,3%
2017-2018	296	38,9%

- Plus précisément, nous ouvrons davantage de dossiers en matière d'IVAC, SAAQ et de CSST qu'auparavant, ce qui nous fait croire que le mot circule quant au fait que nous pratiquons dorénavant dans ces domaines de droit depuis quelques années :

Droit administratif : IVAC, SAAQ et CSST	Nombre de dossiers ouverts
2014-2015	11
2015-2016	24
2016-2017	51
2017-2018	35

- Cette année, le nombre de dossiers en droit du logement demeure élevé :

Droit du logement	Nombre de dossiers ouverts	Proportion de tous nos dossiers ouverts
2014-2015	148	19,0%
2015-2016	120	16,6%
2016-2017	155	19,8%
2017-2018	152	20,0%

- Nous avons ouvert moins de dossiers en droit de la consommation (protection des consommateurs) cette année :

Droit de la consommation	Nombre de dossiers ouverts
2014-2015	8
2015-2016	24
2016-2017	37
2017-2018	12

Il est trop tôt pour en tirer des conclusions claires ou établir des tendances. Mais ces données soulèvent des questions auxquelles nous demeurerons attentifs :

- Y a-t-il moins de divorce dans la population en général? Moins de mariage? Moins de séparation? Ou, est-ce que la médiation familiale porte fruit en évitant des procédures judiciaires?

- Est-ce que l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile en janvier 2016 a un impact sur la nature et le déroulement des dossiers en droit de la famille et en droit civil?

- Est-ce que les gens ont plus d'embûches avec l'appareil gouvernemental qui gère les diverses prestations? Est-ce que les mesures d'austérité mènent à davantage de coupures de prestations? Est-ce que les mesures d'austérité mènent à des pratiques bureaucratiques de plus en plus lourdes qui font que les gens n'obtiennent plus les prestations auxquelles elles ont droit pour des raisons de paperasse et autres obstacles administratifs?

- Depuis la mise sur pied du nouveau Tribunal de la sécurité sociale (TSS) en 2013 pour les matières de compétence fédérale (assurance-emploi/chômage, Sécurité de la vieillesse), nous avons moins de dossiers judiciarisés dans ces matières. Nous ne sommes jamais allés devant le TSS. D'ailleurs, ce tribunal essuie de nombreuses critiques des groupes et juristes de défenses des droits des chômeurs et chômeuses : lenteur inacceptable du processus d'appel et conséquences brutales sur les gens en situation économique précaire, complexification des procédures, accroissement des audiences téléphoniques, baisse du nombre d'appels, publication très partielle des décisions rendues.

- Il y a deux ans, étant donné la diminution des dossiers en droit du logement concernant des logements privés, nous nous demandions : Y a-t-il moins de logements locatifs privés dans nos deux (2) quartiers, ce qui fait qu'il y a moins de litiges avec des propriétaires privés (par rapport à une coopérative et l'Office municipal d'habitation de Montréal)? Est-ce dû à la conversion de logements locatifs en cottages ou en condominiums? Est-ce moins le cas depuis les deux (2) dernières années, alors que le nombre de dossiers en matière de logement bondi? Est-ce que les gens connaissent mieux leurs droits et les ressources qui peuvent les aider? Cela voudrait dire que les locataires connaissent de mieux en mieux notre organisme ou la campagne « Espace en voie de disparition » porte fruit.

SERVICES AJOUTÉS À LA LOI SUR L'AIDE JURIDIQUE EN 2013 ET 2014

Rappelons que parmi les mesures incluses dans le *Plan accès justice* déposé au printemps 2012 par le ministre de la Justice de l'époque Jean-Marc Fournier, de nouveaux services ont été ajoutés à la Loi sur l'aide juridique. Ces nouveaux services visent à faciliter l'accès à la justice pour les familles.

Une autre des particularités de ces nouveaux services est le fait qu'ils sont offerts à toute la population, quel que soit son revenu, à coût abordable et en demeurant gratuits pour les personnes admissibles à l'aide juridique gratuite. Nous parlons ici du *Service d'aide à l'homologation d'ententes en matière familiale* (SAH) disponible depuis novembre 2013 et du *Service administratif de rajustement des pensions alimentaires* (SARPA) disponible depuis avril 2014.

LE « SAH »

Le Service d'aide à l'homologation (SAH) s'adresse aux parents qui s'entendent pour apporter des modifications à un jugement existant relatif à :

- La garde, les droits d'accès, la pension alimentaire d'un enfant;
- La pension alimentaire d'un enfant ou d'un ex-conjoint.

Pour obtenir ce service, le montant total à payer pour les deux parties est de 551 $ et comprend les droits de greffe et les honoraires. Les personnes admissibles à l'aide juridique peuvent être exemptées en tout ou en partie du paiement de leur part. Ce service est rendu via les bureaux d'aide juridique et les personnes n'ont pas à se présenter au tribunal pour l'obtention d'un nouveau jugement. Le traitement de ces dossiers est fait en accéléré par la Cour et le jugement est reçu par la poste.

Le service SAH est offert par le personnel permanent de l'aide juridique ou par des avocat(e)s de la pratique privée.

LE « SARPA »

Depuis le 1er avril 2014, le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires (SARPA) permet aux parents de modifier le montant d'une pension alimentaire pour enfant mineur de façon administrative. Ce service est administré par la Commission des services juridiques. Encore là, le coût du service est raisonnable.

Ce service évite aux parents de devoir retourner devant la Cour et d'encourir des frais importants pour réviser le montant d'une pension alimentaire lorsque surviennent des changements de situation.

Le service SARPA est centralisé. Ce n'est donc pas un service que nous offrons directement aux Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne. Pour plus d'informations :

- Le service téléphonique 1-855-leSARPA (1-855-537-2772) ou, pour la région de Montréal, avec le 514-873-3563;

- Le site Internet: www.sarpaquebec.ca.

QU'EN EST-IL?

Encore cette année, nous constatons que, malheureusement, peu de publicité ayant été faite pour ces services par l'aide juridique, peu de personnes savent que ces services existent et y font appel. Cela est dommage, car il s'agit de services utiles qui gagneraient probablement à être largement connus. Concrètement, nous avons ouvert trois dossiers d'aide à l'homologation (SAH) cette année. Nous avons aussi eu quelques autres demandes de SAH mais après discussion, il s'est avéré que les parties n'étaient pas encore arrivées à une entente complète. Rappelons que pour bénéficier du service d'aide à l'homologation, les parties doivent déjà s'entendre sur tous les éléments avant de procéder. L'avocat.e traduit ensuite leur entente en procédures judiciaires et en consentement à jugement, mais n'agit pas comme médiateur ou négociateur si les parties ne s'entendent pas sur tout. Cela limite la portée du service.

BONS COUPS JURIDIQUES : DES DOSSIERS OÙ NOTRE TRAVAIL A FAIT UNE DIFFÉRENCE

LOGEMENT

- Nous avons obtenu des dommages punitifs (1 000 $) et moraux (500 $), puisque le locateur n'a rien fait pour régler des troubles de voisinage.

- Nous avons obtenu le paiement de dommages et intérêt de 3 000 $, incluant des dommages punitifs, pour un locataire suite à une reprise de logement faite de mauvaise foi.

- Nous avons fait rejeter une demande de résiliation de bail. On demande la résiliation car notre client n'avait pas pu respecter une ordonnance de payer le 1er de chaque mois. L'aide sociale avait coupé son chèque. La Régie a retenu notre argument voulant que notre client se trouvait dans l'impossibilité d'agir, qu'il y avait faute d'un tiers (soit le MTESS) et que le manquement (non-paiement du loyer) avait un caractère exceptionnel. Pour réussir, il a aussi fallu mener la bataille devant le Tribunal administratif du Québec pour faire rétablir les prestations rapidement.

- On a obtenu que notre client puisse réintégrer son logement, alors que le propriétaire avait profité du fait que le logement avait passé au feu pour le rénover en entier, le louer plus cher et ne pas informer notre client que le logement était de nouveau habitable.

- Évincé par la Régie pour un retard de loyer de seulement 50 $, notre client s'est vu accorder une rétractation du jugement d'éviction car il était détenu au moment de l'audition. Au final, il a pu conserver son logement.

- Nous avons réglé plusieurs dossiers en utilisant ce qu'on appelle maintenant des « modes alternatifs de résolutions des conflits », comme la médiation et la négociation, qui mènent à la signature d'ententes finales.

INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

- Nous avons obtenu gain de cause par acquiescement du Procureur général du Québec donnant le droit à notre client à une rente à vie, une bonne indemnité (environ 50 000 $) et

des traitements psychologiques.

- Dans un dossier où nous avons d'abord eu gain de cause au Tribunal administratif du Québec (TAQ), le Procureur général du Québec a porté la décision en révision, mais le juge n'a pas retenu ses arguments. Au final, notre cliente a donc gain de cause. Nous déplorons néanmoins que l'État ait poursuivi inutilement le processus judiciaire.

AIDE SOCIALE

- Nous avons fait rejeter partiellement une demande de trop-payé de l'aide sociale suite à la réception d'arrérages de prestation pour enfant handicapé.

- Nous avons fait annuler une partie d'une réclamation de l'aide sociale. Le compte en argent USD au nom de la cliente est exclu du calcul des ressources de l'aide sociale car elle gardait ces fonds pour sa fille, de même qu'un montant de 10 000 $ dans son compte qui a été utilisé par son fils. Par contre, un deuxième compte non déclaré est considéré pour le calcul et la réclamation pour fausse déclaration maintenue.

- Nous avons conclu des ententes de conciliation satisfaisante et avantageuses pour les personnes que nous représentons.

DROIT DE LA FAMILLE

- Nous avons obtenu une somme forfaitaire qui aura permis de dénoncer une injustice dans la façon dont s'est passée la séparation et de faciliter un nouveau départ pour notre cliente.

- Pour une autre cliente, nous avons obtenu une somme forfaitaire pour l'achat de meubles après la séparation. L'autre partie ne respectant pas le jugement, nous avons dû faire une saisie ce qui a alors permis d'obtenir le paiement du montant.

- Nous avons obtenu une pension alimentaire rétroactive substantielle pour une enfant majeure aux études à temps plein.

- Nous avons obtenu l'imposition d'accès supervisés de façon permanente pour protéger les enfants face à un père violent et alcoolique. C'est une histoire bien triste et cette mesure était nécessaire pour assurer leur sécurité.

- Nous avons obtenu la garde partagée de jeunes enfants, ce que souhaitait le parent représenté.

- Nous avons réussi à désamorcer des situations conflictuelles et conclure des ententes à la satisfaction des parents et enfants majeurs que nous représentons. Ces ententes sont selon nous dans le meilleur intérêt des enfants de ces familles.

- Nous avons obtenu une pension alimentaire pour enfant, alors que le parent payeur niait avoir un travail, ce que le juge n'a pas cru.

- Nous avons contribué à la reprise de contact entre des grands-parents et leurs petits-enfants.

CSST (ACCIDENT AU TRAVAIL)

- Dans un dossier où nous avons d'abord eu gain de cause au Tribunal administratif du travail (TAT), la Commission des normes, équité, santé et sécurité au travail (CNESST) a porté la décision en révision, mais le juge n'a pas retenu ses arguments. Au final, notre client a donc

gain de cause. Nous déplorons encore et encore que l'État ait poursuivi inutilement le processus judiciaire.

PRESTATIONS DE SOUTIEN AUX ENFANTS

- Nous avons fait rejeter une réclamation d'environ 7 000 $ et obtenu le versement de prestations de Soutien aux enfants pour une mère dont la fille passait une partie de son temps chez elle et une partie de son temps chez sa grand-mère.

- Nous avons fait rejeter une réclamation de plus de 8 000 $ et obtenu le versement de prestations de Soutien aux enfants pour une mère qu'on accusait faussement d'avoir un conjoint non déclaré. Le juge a cru notre cliente.

AUTRES SERVICES JURIDIQUES OFFERTS PAR NOTRE ÉQUIPE

Nous continuons à offrir un service journalier d'information de base (par téléphone ou en personne). Nous répondons ainsi à environ 700 demandes d'information par année. À noter qu'il ne s'agit pas de consultations juridiques complètes, mais bien d'un service d'information juridique et de référence qui permet d'évaluer avec les personnes, la nature de leur problème et l'urgence de la situation. Lorsque nous ne pouvons répondre à une demande, nous dirigeons les personnes vers les ressources appropriées.

Pour les personnes non admissibles à l'aide juridique et qui ne peuvent assumer les frais d'avocats, nous avons répertorié des ressources et documents disponibles. Ces renseignements sont disponibles sur notre site Internet www.servicesjuridiques.org et à nos bureaux.

Nous offrons un service de commissaire à l'assermentation sur rendez-vous.

Nous apportons soutien et conseils à des organismes communautaires qui sont aux prises avec des questions d'ordre juridique, souvent en lien avec leur statut d'OBNL. Nous apportons aussi un soutien aux intervenants communautaires, travailleurs sociaux, infirmières, etc., œuvrant dans des organismes de nos territoires d'intervention afin de les soutenir dans leurs démarches auprès de citoyen.ne.s lorsque des questions juridiques sont en jeu. Nous avons également une entente de service avec la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles selon laquelle nous leur fournissons un soutien juridique en lien avec leur statut d'OBNL.

Bien souvent, nous réalisons que les problématiques et les besoins des personnes qui nous sollicitent dépassent le seul aspect juridique de la demande de services. Dans nos interventions avec les personnes requérant nos services, nous tentons d'abord de les rassurer et de les mettre en lien avec les organismes ou ressources adéquates œuvrant dans nos quartiers. Ceci évidemment, avec leur consentement, en respectant les règles de confidentialité, et dans une perspective de soutien global à la personne.

ÉDUCATION POPULAIRE ET ÉDUCATION AUX DROITS

La mission de notre organisme est d'œuvrer à la reconnaissance, la protection et la défense des droits économiques et sociaux pour les populations défavorisées. Nous défendons au jour le jour des personnes vulnérables, aux prises avec des situations de déni de droits et plus que jamais, en cette année encore marquée par l'austérité malgré quelques réinvestissements annoncés, nous constatons la fragilité du filet de protection sociale.

Notre pratique de défense de droits par la représentation individuelle se complète par des actions collectives, des activités d'éducation populaire et des activités de mobilisation et de revendication politiques.

Ce volet de nos interventions se déploie sous diverses formes. Les activités de la dernière année sont décrites plus amplement dans les pages suivantes.

ACTIVITÉS D'ÉDUCATION POPULAIRE

Résumé

- 5 Jeudis de la justice, incluant deux (2) après-midis Portes ouvertes;
- 4 ateliers dans les groupes sur des thèmes variés, plus 12 formations et 6 ateliers sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales);
- Des groupes variant de 6 à 44 personnes;
- Environ 393 personnes ont participé à ces activités.

LES « JEUDIS DE LA JUSTICE »

Il s'agit de conférences ou ateliers portant sur divers sujets visant la diffusion, la vulgarisation et l'appropriation de notions juridiques ou de sujets d'intérêt sociopolitique. L'objectif est que les participant.e.s en apprennent davantage sur leurs droits. Nous tentons d'identifier des sujets qui répondent aux besoins et préoccupations de la population. Ces activités sont généralement données par les membres de notre équipe, mais parfois, selon les thématiques identifiées, nous faisons appel à d'autres professionnels ou intervenants ayant des compétences complémentaires aux nôtres.

Nous tentons ainsi de donner aux personnes qui assistent à ces rencontres, des moyens de faire respecter leurs droits ainsi qu'une meilleure compréhension de certains rouages du système judiciaire.

Nous avons tenu une programmation régulière à l'automne 2017. Pour la programmation de l'hiver 2018, nous avons décidé de réduire le nombre de Jeudis de la Justice pour nous consacrer à l'atteinte des objectifs que nous nous étions fixés pour notre projet sur l'accès aux mesures sociales.

5 Jeudis de la justice

	Automne 2017	
21 septembre 2017	**Portes ouvertes, avec une thématique sur le droit notarial** Notaires invités pour les consultations : Mes Antoine Pich et Nicolas Archambault. Présentation de 3 mini-ateliers : **« Un notaire, ça fait quoi? »,** animé par Me Stéphane Proulx **« Les mandats de protection »,** animé par Me Manuel Johnson **« Les testaments »,** animé par Me Claude-Catherine Lemoine	26 consultations juridiques + 20 personnes pour les mini-ateliers
26 octobre 2017	**Dépôt volontaire** Atelier animé par Benoit Ouimet, administrateur chez MNP Syndic autorisé en insolvabilité.	12 personnes

23 novembre 2017	**Faire face à la justice, mieux informé!** Atelier animé par Me Charles Benmouyal, avocat de la défense au Bureau d'aide juridique criminel et pénal de Montréal.	10 personnes
	Hiver/Printemps 2018	
15 février 2018 (au Centre des aîné.e.s)	**Impôts et aînés** Atelier animé par Pierre Riley, coordonnateur du Centre des aînés de Pointe-Saint-Charles.	44 personnes
1er mars 2017	**Portes ouvertes : Droit de l'immigration** Avocat.e.s invité.e.s pour les consultations : Mes Julien Primeau-Lafaille et Marie-Andrée Fogg du bureau d'aide juridique en Droit de l'immigration. Présentation de 3 mini-ateliers : **« Droit de l'immigration : Quels services couverts par l'aide juridique ? »,** animé par Me Marie-Andrée Fogg « **Mesures sociales pour les familles et le droit de l'immigration »,** animé par Me Manuel Johnson « **Séjours à l'étranger : quels droits conserve-t-on lorsqu'on sort du pays? »,** animé par Me Stéphane Proulx	16 consultations juridiques + 22 personnes pour les mini-ateliers

ATELIERS DANS LES GROUPES COMMUNAUTAIRES

À la demande d'organismes et groupes communautaires, nous offrons aussi des activités d'information sur des sujets à partir des besoins exprimés par leurs membres. Nous avons parfois conçu des présentations spécifiques en fonction de leurs besoins. Nous avons aussi une banque d'ateliers que les groupes peuvent explorer pour identifier des activités de formation. Cette banque d'ateliers est mise à jour chaque année et nous la faisons circuler auprès de nos organismes partenaires et dans les tables de concertation de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne.

Les demandes varient en nombre d'année en année. Nous tentons de répondre à la demande en fonction de nos disponibilités.

Cette année, nous avons choisi de promouvoir principalement notre offre de formation et d'ateliers en lien avec notre projet sur les mesures sociales. Cela a été un franc succès! Dans le cadre de ce projet, nous avons animé 6 ateliers d'éducation aux droits et avons donné 12 formations destinées aux intervenant.e.s communautaires (voir la prochaine section où nous discutons plus amplement de ce projet).

Nous avons aussi animé 4 autres ateliers dans des groupes portant sur d'autres thèmes variés :

4 ateliers dans les groupes communautaires

7 septembre 2017 au CEDA	**Présentation sur le projet de loi 70 et le Programme objectif emploi** dans le cadre d'une assemblée citoyenne organisée par l'ODAS, animé par Me Stéphane Proulx	25 personnes
12 septembre 2017 à Familles en action	**Testaments et successions** animé par Me Claude-Catherine Lemoine	6 personnes

5 décembre 2017 à la bibliothèque Saint-Charles	**Droit de la consommation : Garanties légales et garanties prolongées** animé par Annik Lafrenière	11 personnes
19 avril 2018 au CAVAC	**Formation aux intervenant.e.s sur les prestations de l'IVAC en lien avec l'aide sociale** animé par Me Manuel Johnson	18 personnes

DIFFUSION D'INFORMATION JURIDIQUE

Cette année, nous avons continué d'alimenter régulièrement notre site web (www.servicesjuridiques.org) de nouvelles juridiques en lien avec notre pratique et les préoccupations du milieu. Par exemple :

- « Mémoire de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique concernant le projet de loi 168 », 10 mai 2018;
- « Offre d'emploi : Recherchiste juridique Emploi d'été 2018 (étudiant.e) », 9 mai 2018;
- « Journée des locataires [24 avril 2018] manifestation nationale », 18 avril 2018;
- « Lettre ouverte : Pourquoi priver des milliers d'enfants de leur pension alimentaire? », 27 mars 2018;
- « Aide sociale et les restrictions sur les séjours hors-Québec : une mesure discriminatoire », 21 février 2018;
- « Les victimes d'actes criminels continuent d'être pénalisées par l'aide sociale malgré un plan pour lutter contre la pauvreté », 15 décembre 2017;
- « La Régie du logement, une machine à expulser les locataires », 13 décembre 2017;
- « Disponibles sur notre site web [Guide et Outils] L'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec », 28 novembre 2017;
- « 22 novembre 2017 [LANCEMENT] Guide: L'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec », 10 novembre 2017;
- « Trois victimes d'actes criminels toujours pénalisées par l'aide sociale », 26 septembre 2017;
- « Se représentant elle-même, une dame obtient de la Cour Supérieure l'annulation d'un jugement du Tribunal administratif », 16 août 2017;
- « L'aide sociale prive les victimes d'actes criminels de leurs indemnités », 16 juin 2017;
- « Hausse des seuils d'admissibilité à l'aide juridique depuis le 31 mai 2017 », 5 juin 2017.

Nous avons aussi maintenu l'offre de documentation juridique gratuite – sur divers sujets – disponible dans nos locaux (dépliants et matériel relié aux sessions d'information). Nous l'avons même bonifié grâce à notre série de 8 dépliants sur l'accès aux mesures sociales en français et en anglais. Nous avons maintenu nos communications avec nos membres et la population en général, pour informer de nos services, activités et informations sur divers sujets tant par envoi postal que par courriel.

Cette année, nous avions l'intention de refaire notre dépliant d'organisme avec la même identité visuelle que les panneaux qui arborent les murs de la salle d'attente. La création d'un nouveau dépliant était même l'une de nos priorités. Mais cela n'a pas été possible, par manque de temps, entre autres à cause du temps requis pour mener à bien notre projet sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées aux mesures sociales qui était aussi une de nos priorités cette année. Nous y verrons l'an prochain.

AUTRES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Outre les *Jeudis de la justice* et des ateliers dans les groupes, il est important pour les *Services juridiques communautaires* d'être présent lors des activités communautaires organisées par d'autres organisations et de participer aux luttes sociales qui touchent les gens qui fréquentent notre organisme. Cela permet aux résident.e.s de Pointe-Saint-Charles et de Petite-Bourgogne de connaître les membres de notre équipe en dehors des moments où ils se présentent dans nos locaux pour obtenir des services juridiques. Il est important de faire connaître l'ensemble de nos volets d'action à la population (juridique, éducation populaire, défense collective des droits et luttes locales et nationales). Nous souhaitons rejoindre davantage les personnes qui sont plus nouvellement arrivées dans le quartier. Nous voulons aussi faire reconnaître notre spécificité comme organisme communautaire de défense collective et d'unique centre local d'aide juridique au Québec.

Bref, le fait d'être présent lors d'événements organisés par d'autres permet de renforcer le lien de confiance et de tricoter nos liens avec la population et les organismes, tout en augmentant la visibilité de notre organisme.

Événements :

- 9 septembre 2017 : Festival de la Petite-Bourgogne (table d'information)
- 27 septembre 2017 : Manifestation Engagez-vous pour le communautaire (participation avec des membres)
- 24 novembre 2017 : Forum des cliniques juridiques (participation)
- 7 décembre 2017 : Manifestation « Deux Poids Deux Mesures » du RCLACQ (regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec) (discours et entrevues médias)
- 7 février 2018 : Journée d'action Engagez-vous pour le communautaire (participation)
- 21 février 2018 : Point de presse Pauvre + Captif (organisation et participation)
- 8 mars 2018 : Participation au rallye inter-organisme dans le cadre des activités de la Journée internationale des droits des femmes
- 13 mars 2018 : Action locale « porteur de parole » Engagez-vous pour le communautaire (participation)
- 17 avril 2018 : Assemblée publique sur l'avenir du Site du NCC (appels téléphoniques & participation)
- 24 avril 2018 : Manifestation nationale pour la journée des droits des locataires (appels téléphoniques & participation avec des membres)

- 11 mai 2018 : Soirée solidarité du Carrefour d'éducation populaire (Kiosque)
- 17 mai 2018 : Rendez-vous des aînés ROPASOM (Regroupement des organismes pour aînés et ainées du Sud-Ouest de Montréal) (Kiosque)

ACCÈS DES PERSONNES IMMIGRANTES ET RÉFUGIÉES AUX MESURES SOCIALES

Avec fierté, nous annoncions à pareille date l'an dernier que nous portions un nouveau projet cette année! Nous avons entrepris la mise à jour de notre fameux guide « L'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec », un guide à l'intention des intervenant.e.s communautaires dont la première parution date de 2010. Nous sommes allés plus loin en développant une série d'outils simplifiés d'information juridique à l'intention des nouveaux arrivant.e.s. Ce projet a occupé bonne partie de notre temps, il a été des plus rassembleurs et stimulant! Il est source de fierté et d'engagement communautaire pour notre équipe.

Ce projet vise à répondre aux besoins d'information et d'accompagnement des personnes immigrantes et réfugiées pour qu'elles sachent à quelles mesures sociales elles peuvent ou non avoir accès. Le projet permet aussi d'outiller les intervenants et intervenantes communautaires qui travaillent avec ces personnes. Ces intervenants ont parfois une connaissance approfondie de certains programmes sociaux ou une connaissance des rouages du système d'immigration, mais rarement des connaissances approfondies dans ces deux sphères. Notre projet vise à faire le pont afin d'accompagner efficacement les personnes au parcours migratoire.

Depuis 2010, plusieurs programmes sociaux ont été modifiés et le guide est devenu désuet par l'écoulement du temps. Dans sa mouture 2017, notre projet comporte quatre (4) volets : guide, dépliants, ateliers et formations.

Nous avons bénéficié d'une subvention provenant du Fonds Accès Justice pour réaliser ce projet. La Commission des services juridiques a également fourni une contribution financière. Nous avons aussi utilisé une partie de notre financement du SACAIS (Promotion des droits) pour combler nos besoins financiers.

Volet 1 : Mise à jour en profondeur du Guide à l'intention des intervenants communautaires sur l'accès des personnes immigrantes et réfugiées à des mesures sociales au Québec.

Rédaction et publication du guide

La révision du contenu du guide a pris énormément plus de temps que nous avions prévu. Nous avions le souci de produire un guide de haute qualité, tant en français qu'en anglais et nous y avons accordé l'énergie nécessaire pour y arriver. De plus, à la fin de chaque sous-section, des ressources gouvernementales et communautaires sont indiquées. À travers le texte, des liens internet pour accéder aux formulaires discutés sont mis en évidence. Entre le moment de la rédaction des textes et le moment de leur révision, des coordonnées d'organismes ont changé, des liens Internet aussi. Cela a requis une vigilance accrue pour que le guide soit le plus à jour possible au moment de son impression.

Ce guide est divisé en deux sections. La première a pour objectif principal de présenter globalement le complexe système d'immigration au Canada. Ainsi, les différentes catégories de statuts d'immigration sont décrites. Puis, les recours ouverts aux personnes qui désirent demeurer légalement au Canada sont abordés, ainsi que les diverses demandes possibles afin d'obtenir la résidence permanente lorsqu'une personne se trouve déjà au Canada. Ensuite, des éléments ayant des conséquences sur l'accès à certains programmes ou à l'emploi sont explicités, soit la notion de « résidence », le droit de travailler et le permis de travail, le numéro d'assurance sociale, ainsi que le changement du nom et de la mention du sexe (nouvelle section de la présente version).

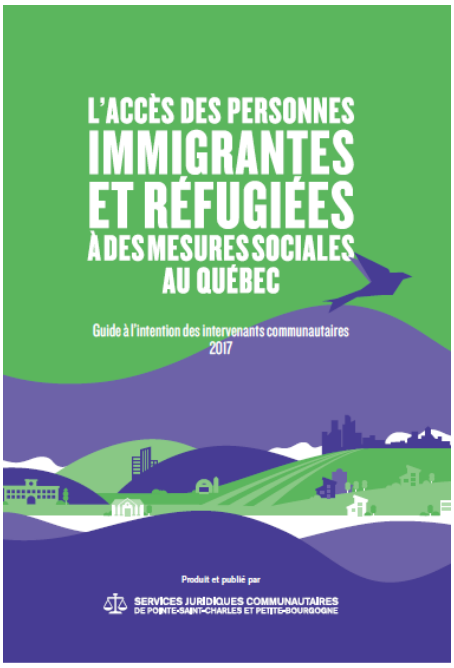

La deuxième section aborde un à un l'ensemble des lois et des programmes sociaux existants au Québec. L'objectif est de déterminer à quels types de prestations, de services, de soutien ou de compensation ont droit les personnes immigrantes au Québec. Les lois et programmes sociaux sont regroupés par thématiques de la réalité sociale québécoise : aide juridique, aide sociale, éducation, famille, logement, programmes d'indemnisation, retraite, santé et travail. Dans chacune des sous-sections, le programme général est d'abord présenté. Par la suite, l'admissibilité au programme ou aux prestations est décrite en fonction des divers statuts d'immigration. Certaines particularités sont aussi expliquées, le cas échéant (ex. « Le cas particulier de l'immigrant parrainé » qui est prestataire d'aide sociale).

Étant donné la nature changeante des lois, nous sommes confrontés au fait que des modifications législatives auront un effet sur le contenu du guide. L'impression des guides a eu lieu en novembre 2017. Dans les jours qui ont précédé, nous avons rapidement modifié le contenu du guide pour y inclure deux modifications législatives :

- Depuis le 11 octobre 2017, le critère de résidence effective pour devenir citoyen canadien est modifié. Auparavant, une personne pouvait devenir citoyen canadien si elle a habité au Canada comme résidente permanente au moins 6 mois par année, pendant 4 années depuis les 6 dernières années. Depuis octobre 2017, la période considérée est les 3 années depuis les 5 dernières années;

- Un projet de loi visant à modifier la *Loi sur l'instruction publique* a été déposé au printemps 2017, afin de faciliter l'accès et la gratuité scolaire aux enfants sans papiers. Au moment d'aller sous presse, la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire* venait tout juste d'être sanctionnée par le gouvernement provincial le 9 novembre 2017.

Nous tenons à souligner la disponibilité, le talent et le professionnalisme de la firme de graphisme avec laquelle nous avons eu le plaisir de travailler : LOKI design. Nous avons également grandement apprécié les services professionnels et de qualité de KataSOHO imprimerie & design.

Les publications (guides et dépliants, en français et en anglais) ont fait l'objet d'un dépôt légal auprès de la Bibliothèque et Archives Canada et de la Bibliothèque et archives nationales du Québec.

Lancement du guide : 22 novembre 2017

Le lancement a eu lieu en grande pompe le 22 novembre 2017. Il a eu lieu en soirée au Centre culturel Georges-Vanier, un organisme sans but lucratif du quartier Petite-Bourgogne. Musique, amuse-gueules, vente du guide, distribution des dépliants et prises de parole ont ponctué la soirée.

Nous avons invité largement à ce lancement : citoyennes et citoyens, élus des trois paliers gouvernementaux, institutions, organismes communautaires et partenaires du projet. Environ 80 personnes ont assisté au lancement.

Cet événement a été un moment important du projet car il a permis de faire connaître publiquement nos publications, les formations et ateliers à venir et surtout, il nous a permis de créer des liens avec d'autres organismes œuvrant auprès des personnes immigrantes et réfugiées.

Un article avec photo est paru concernant cet événement dans le journal La Voix Pop, édition du 27 novembre 2017 : « Simplifier la vie des nouveaux arrivants » : http://journalmetro.com/local/sud-ouest/actualites/1260222/simplifier-la-vie-des-nouveaux-arrivants/

Vente du guide

Le prix de vente du guide a été établi à 17 $ par exemplaire imprimé. Rappelons qu'il est disponible dans sa version intégrale en français et en anglais gratuitement sur notre site Internet.

Nous avons imprimé 250 exemplaires du guide en français et 125 en anglais. Nous avons épuisé toutes les copies en français et sommes allés en réimpression de 50 exemplaires. Il nous reste 47 guides en anglais. Nous sommes très satisfaits de la réception qu'a eue le guide dans le milieu communautaire et du nombre de ventes que nous avons faites, surtout du fait qu'il est disponible gratuitement sur notre site Internet. Cela démontre de sa pertinence puisque les intervenants communautaires souhaitent néanmoins se procurer la copie papier. La réception des bons de commande, la gestion des factures, des paiements et des reçus, la préparation des envois et la mise à la poste ont requis beaucoup de temps. Nous avions sous-estimé ce volet dans notre demande de financement.

Volet 2 : Développement de 8 outils simplifiés à l'intention des nouveaux arrivants, disponibles en six (6) langues.

Les outils simplifiés ont pris la forme de dépliants colorés. Nous les avons rédigés en français et nous les avons traduits en 5 autres langues : anglais, arabe, chinois simplifié, créole et espagnol. L'objectif est de diffuser de l'information simplifiée et disponible en plusieurs langues sur des sujets portant sur diverses mesures sociales et qui conséquemment a un grand impact sur les conditions de vie des gens.

Il s'agit d'une série de 8 dépliants :

1) Demandeur d'asile
2) Réfugié accepté
3) Réfugié refusé
4) Résident permanent
5) Sans papiers
6) Titulaire de permis de séjour temporaire
7) Travailleur temporaire et étudiant étranger
8) Le critère de résidence

Chaque dépliant aborde les enjeux d'accès aux mesures sociales en fonction du statut d'immigration : aide juridique, aide sociale, éducation, famille, logement, programmes d'indemnisation (IVAC et SAAQ), retraite, santé et travail.

Nous avons traduit vers l'anglais la série de dépliants. Un organisme sans but lucratif a traduit le tout en créole, une compagnie de traduction a traduit vers le chinois simplifié, une membre de notre équipe a traduit vers l'espagnol en collaboration avec un intervenant communautaire d'un organisme partenaire et finalement un intervenant d'un autre organisme partenaire a traduit vers l'arabe. Tous les traducteurs ont également révisé et corrigé les maquettes des dépliants avant leur publication. Nous profitons de l'occasion pour les remercier !

En format papier, nous avons fait imprimer les 8 dépliants en français et les 8 dépliants en anglais, en 500 exemplaires chacun. Nous avons distribué les dépliants lors du lancement, des ateliers et des formations, ainsi que lors de diverses présentations du projet. En format PDF et disponibles gratuitement sur notre site Internet, se trouvent les séries de 8 dépliants dans les 6 langues : français, anglais, arabe, chinois simplifié, créole et espagnol.

Les commentaires recueillis sont à l'effet que ces dépliants sont appréciés. Les intervenant.e.s nous disent qu'il est utile d'avoir un petit outil simple qui rassemble l'information importante pour une personne selon son statut d'immigration sans la surcharger d'information qui ne la concerne pas. Avec le temps, nous espérons être plus en mesure de savoir s'ils sont distribués, téléchargés, imprimés depuis notre site Internet.

Au moment de constater la modification législative concernant le critère de résidence effective pour la demande de citoyenneté canadienne, nos outils étaient déjà sous presse. Ainsi, dans le dépliant qui concerne la résidence permanente, l'information qui y est contenue fait référence à la règle antérieure (4 années sur 6). Depuis, la modification a été faite aux outils et toutes les versions PDF sur notre site Internet (dans toutes les langues) comporte l'information à jour (3 années sur 5).

Volet 3 : Développement d'une série d'ateliers, destinés aux nouveaux arrivant.e.s.

Nous avons créé le contenu des ateliers sur mesure en fonction des demandes que nous avons reçues des organismes. Jusqu'à maintenant, nous avons conçu les ateliers suivants :

- Droits des demandeurs d'asile et accès aux mesures sociales;
- Les services couverts par l'aide juridique en matière d'immigration et l'accès à l'aide juridique en fonction du parcours migratoire;
- Les critères de résidence dans les programmes sociaux et les séjours à l'étranger;
- L'accès aux mesures sociales liées à la famille (prestations familiales, RQAP, garderies et CPE, crédits d'impôts dont celui pour frais de garde).

À ce jour nous avons donné 6 ateliers destinés au grand public auxquels 61 personnes ont participé.

Liste des ateliers donnés par notre organisme :

- 17 novembre 2017 : Atelier à un groupe de demandeur d'asile sur leur accès aux mesures sociales au Centre N A Rive de Montréal dans le cadre de leur Salon de l'emploi pour les nouveaux arrivants;

- 31 janvier 2018 : Atelier sur l'accès aux mesures sociales liées à la famille à la Maison Flora Tristan;

- 1er mars 2018 : 3 ateliers dans le cadre de notre après-midi « Portes ouvertes » :
    - Les services couverts par l'aide juridique en matière d'immigration et l'accès à l'aide juridique en fonction du parcours migratoire;
    - Les critères de résidence dans les programmes sociaux et les séjours à l'étranger;
    - L'accès aux mesures sociales liées à la famille (prestations familiales, RQAP, garderies et CPE, crédits d'impôts dont celui pour frais de garde);

- 20 mars 2018 : Atelier sur le critère de résidence et les séjours à l'étranger à la Bibliothèque Saint-Charles.

<u>Volet 4</u> : Développement d'une formation, destinée aux intervenants communautaires qui pourront être des formateurs-relais dans leurs milieux.

Nous avions prévu donner cette formation 5 fois durant la durée du projet. Finalement, ce volet a répondu à un besoin qui est beaucoup plus grand que ce que nous avions prévu. En date du présent rapport, nous avons donné 12 formations aux intervenant.e.s communautaires.

Liste des formations données :

- 30 novembre 2017 : Concertation SIPPE de Montréal-Nord (Services intégrés en périnatalité et petite enfance);

- 14 décembre 2017 : Formation organisée par notre organisme au Centre Lorne;

- 17 janvier 2018 : Fondation de la Visite;

- 19 janvier 2018 : Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants(es) (ALAC);

- 22 janvier 2018 : Maison Flora Tristan;

- 25 janvier 2018 : Formation organisée par notre organisme à la Bibliothèque Georges-Vanier;

- 30 janvier 2018 : Centre des aîné(e)s de Pointe-Saint-Charles;

- 22 février 2018 : Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) du Sud-ouest;

- 27 février 2018 : Formation organisée par notre organisme au Café Mozaik du CEDA;

- 21 mars 2018 : Carrefour Jeunesse-emploi en Outaouais (CJEO);

- 17 avril 2018 : Formation organisée par notre organisme au Centre Lorne;

- 24 avril 2018 : Hôpital de Montréal pour enfants.

Les demandes de formation ont donc été nombreuses et nous avons utilisé deux formules différentes. Premièrement, les formations chez les organismes : À l'invitation d'organismes, nous nous sommes déplacés chez eux pour y donner la formation à leurs intervenant.e.s et membres et partenaires.

Deuxièmement, les formations « chez nous » : Nous avons organisé des formations nous-mêmes qui ont eu lieu dans les locaux de nos organismes partenaires locaux. Nous avons alors vu à louer un local, voir à la logistique et colliger les inscriptions. De telles formations ont eu lieu au Centre Lorne, à la Bibliothèque Georges-Vanier, au CEDA. Ces formations ont permis à rejoindre un plus grand nombre d'organismes puisqu'ils pouvaient y déléguer un ou quelques intervenants. Nous avons organisé ces formations de façon successive, c'est-à-dire que nous les avons organisées au besoin et en fonction de la demande. Lors de chacune d'elles, nous avons dû garder une liste d'attente de personnes intéressées, car chaque fois, nous avions atteint le nombre maximal de participant.e.s.

Le contenu de la formation reprend celui du guide. Elle dure trois heures. Évidemment, il n'est pas possible de transmettre toutes les informations contenues dans le guide. Une telle formation représente donc un défi de synthèse, de concision et de vulgarisation. Nous avons ajouté une section à la formation dont le contenu ne se retrouve pas dans le guide imprimé, suite à des questions des participants lors des premières formations. Ainsi, nous avons fait la recherche nécessaire pour parler de l'accès aux Centres de la petite enfance (CPE), aux garderies subventionnées, aux garderies non subventionnées, au crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants et finalement au versement anticipé du crédit d'impôt pour frais de garde d'enfant.

La réponse reçue des organismes à l'égard de notre offre de formation a dépassé nos attentes. Nous n'avons pas réussi à répondre à la demande de tous les organismes qui nous ont contactés, mais nous pouvons affirmer que la formation que nous avons créée a augmenté notre visibilité et a servi à diffuser nos outils plus largement. Nous croyons qu'un intervenant ayant assisté à la formation pourra mieux utiliser le guide, distribuer les outils vulgarisés et faire un référencement des personnes accompagnées de façon beaucoup plus efficace. Les participant.e.s aux formations ont été invités à remplir un formulaire d'évaluation. Voici quelques commentaires :

- « Documents très bien faits, formation complète et très pertinente. Merci! »
- « Ça va beaucoup servir dans mes interventions »
- « À faire connaître à tous les intervenants des milieux communautaires et institutionnels. Merci. »
- « Ce serait intéressant d'avoir plus de temps pour entendre les expériences des personnes présentes par rapport à l'accompagnement et les lois discutées. Sinon – merci de cette belle présentation. Super guide, beau travail! »
- « Merci énormément. C'était génial. »
- « La formation a été magnifique chacun des sujets touchés sont pertinents et actualisés, lequel facilite l'intervention auprès de familles immigrantes. Bravo! »
- « Génial! On aimerait être au courant si vous avez d'autres formations. Merci »
- « J'ai trouvé la formation très accessible, même si le contenu aurait pu être très difficile à comprendre. Cela sera très aidant sur le terrain avec nos clients. Merci! »
- « Appreciate having documentation in English for participants. Also that services are available in English + French + documentation online in additional languages."
- « Belle présentation: très claire et complète. »

- « Très informatif, merci! Un peu plus de temps serait bien. Merci! »
- « Merci, je repars avec de nouvelles connaissances! Bonne continuation! »

Au total cette année, nous avons donné 12 formations aux intervenant.e.s communautaires, auxquelles 204 personnes ont participé, provenant d'environ 95 organismes différents.

Tisser des liens et accroître le rayonnement communautaire

Déjà en 2010, la première édition du Guide nous avait permis d'être mis en contact avec des groupes qui travaillent à l'échelle de Montréal auprès de personnes immigrantes et réfugiées. La nouvelle édition du guide nous a permis d'aller encore plus loin dans ce maillage communautaire.

À l'automne 2017, lorsque nous avons fait circuler à nos partenaires l'annonce de la mise à jour du guide, l'arrivée des dépliants ainsi que l'information concernant l'animation de formation et d'ateliers, nous avons constaté que les demandes fusaient toute part. Le financement obtenu via le Fonds Action Justice nous a permis d'aller à la rencontre de ses groupes en plus de nous donner les ressources pour contacter des gens qui ne sont pas dans nos réseaux habituels. Ce projet répondait à des besoins réels qui venaient de différents secteurs : concertations de quartier, instance du milieu de la santé, maison d'hébergement pour femmes en difficulté, service d'accueil pour nouveau arrivant.e.s, intervenant.e.s scolaires, secteur de l'employabilité, groupe de défense des personnes assistés sociales, etc. Nous avons été agréablement surpris.es par l'engouement et l'intérêt démontrés.

Plus d'une centaine d'organismes nous ont contacté pour obtenir des guides, assister au lancement, participer aux formations ou nous inviter pour animer des ateliers et des formations pour leur équipe de travail, leurs participant.e.s ou leur bénévoles. La majorité des groupes proviennent du grand Montréal, mais nous avons aussi reçu des demandes provenant de la Gaspésie, de l'Outaouais, de la Montérégie, du Lac Saint-Jean et de Québec. Nous sommes allés en Outaouais, mais n'avons pas été capables de répondre à toutes les demandes en région. Par ailleurs, une grande partie du travail accompli a été de répondre aux demandes et aux questions, faire des retours d'appels, expliquer le projet et le travail que fait notre organisme dans la vie de tous les jours, soit d'être un centre local d'aide juridique pour les gens de Pointe-Saint-Charles et de Petite-Bourgogne. Nous avons sous-estimé le temps requis pour ce faire et aussi la richesse et les collaborations que ces échanges nous ont apportés.

Les demandes de formations et d'atelier ont dépassé ce que nous avions originalement prévu. Afin qu'un maximum de personnes puissent y assister, nous avons proposé aux groupes qui nous ont accueillis d'inviter leurs organismes partenaires. Ces rencontres ont permis de nourrir les liens entre les divers groupes présents et produire des échanges fructueux entre intervenant.e.s. C'est lors de ce type de rencontres que nous pouvons partager nos connaissances les un.e.s avec les autres et tricoter le tissu social et communautaire de notre société.

Les leçons que nous tirons en matière de justice sociale

L'intérêt que les intervenant.e.s et leurs organismes ont manifesté envers l'un ou l'autre des volets du projet, que ce soit le guide, les outils, les formations ou les trois, témoignent de sa nécessité. Il témoigne également de la précarité dans laquelle se trouvent trop souvent les personnes immigrantes et réfugiées et leur grand besoin d'accompagnement et de défense de leurs droits.

Lors d'échanges avec des intervenant.e.s durant les formations et avec des personnes en plein parcours migratoire, nous avons été témoin des inégalités auxquelles font face les personnes immigrantes et réfugiées. Nos recherches juridiques mènent d'ailleurs au même constat. Les divers

obstacles auxquels sont confrontées ces personnes dans leurs démarches pour avoir accès aux mesures sociales sont source de colère; l'injustice est flagrante. Il ressort aussi que le milieu communautaire est un réseau vital pour l'accueil, l'intégration, le soutien et la défense des droits des personnes immigrantes et réfugiées. À ce titre, le milieu communautaire est un maillon essentiel de la société et joue un rôle de premier plan dans le maintien du tissu social.

Deux constats nous ont particulièrement choqués lors de la rédaction du guide et les réactions vives des participant.e.s aux formations abondent dans le même sens. Nous avons constaté que certains enfants citoyens canadiens n'ont pas les mêmes droits que les autres enfants citoyens canadiens. Nous sommes outrés.

D'abord, en matière de prestations familiales (tant l'Allocation canadienne pour enfants au fédéral que le Soutien aux enfants au provincial), l'admissibilité aux prestations est liée au statut du parent qui est le principal responsable des soins et non à celui de l'enfant, ni du parent non gardien. En bref, pour être admissible aux prestations, le principal responsable des soins doit résider au Canada aux fins de l'impôt et, soit lui/elle ou son conjoint.e doit être: citoyen canadien, résident permanent, réfugié accepté, résidents temporaires et titulaires de permis de séjour temporaire ayant résidé au Canada au cours des 18 derniers mois. Ainsi, un enfant citoyen canadien dont le parent gardien n'a pas un de ces statuts d'immigration n'aura pas droit à ses prestations destinées à répondre à ses besoins. Un enfant citoyen canadien dont le parent a le « bon » statut d'immigration y aura droit. Ces enfants sont pourtant tous deux citoyens canadiens. Cela a pour effet de créer une catégorie de citoyens canadiens de seconde classe. Cela est injuste et discriminatoire.

Aussi, le régime public d'assurance maladie et médicaments (RAMQ) contribue également au maintien d'une catégorie de citoyens canadiens de seconde classe. Pour être admissible à la couverture de la RAMQ, il faut être : citoyen canadien, résident permanent ou réfugié accepté. Les travailleurs temporaires y auront droit, certains ressortissants de pays avec lesquels le Québec a conclu une entente de sécurité sociale, ainsi que certains titulaires de permis de séjour temporaire. Ceci dit, sont non admissibles les enfants nés au Québec, donc citoyens canadiens, dont les parents sont sans statut légal d'immigration. Encore là, ces enfants citoyens canadiens ont moins de droits que les autres citoyens canadiens à cause de la situation d'immigration de leurs parents. Nous déplorons cette situation injuste et dangereuse pour la santé de ces enfants.

Nous appelons à des changements législatifs rapides et sans détour. Nous nous joindrons à toute démarche collective en ce sens.

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS À LA JUSTICE

COALITION POUR L'ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE

L'accès à la justice, et tout particulièrement l'accès à l'aide juridique, est au cœur de notre mission. Ainsi, lors de chaque assemblée générale et dans chaque rapport d'activités depuis 2007, nous discutons des enjeux et faisons état des actions de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique.

Les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont augmenté le 1er janvier 2016, puis les 31 mai 2016, 2017 et 2018. Malgré ses hausses, il ne semble pas y avoir un meilleur accès à l'aide juridique. D'autres obstacles doivent être mis en lumière. Sans hésitation, nous avons donc continué notre participation et maintenu notre leadership au sein du comité de coordination de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique.

Au cours de la dernière année, les travaux de ce comité incluent notamment :

- Complétion d'un questionnaire à soumettre aux groupes membres pour déterminer quelles sont leurs principales préoccupations et priorités d'action concernant l'accès à l'aide juridique;
- Création d'une version en ligne du questionnaire (Survey Monkey);
- Création d'une version Word du questionnaire accessible aux non-voyants et mal-voyants;
- Diffusion, suivi et relance pour encourager les groupes membres à remplir le questionnaire;
- Analyse des résultats préliminaires et commentaires recueillis par le questionnaire;
- Identification des besoins d'analyse plus approfondie des données produites par le questionnaire;
- Analyse des résultats de la hausse des seuils d'admissibilité du 1er janvier 2016 (toujours en cours);
- Analyse du projet de loi 168 « Loi visant à favoriser l'accès à la justice et à en accroître l'efficacité »;
- Demande d'être invitée comme Coalition à l'étude du projet de loi 168 par la Commission des institutions;
- Rédaction d'un mémoire collectif sur le projet de loi 168 et dépôt du mémoire – malgré l'annulation des consultations – auprès de la Commission des institutions, de la ministre de la Justice madame Stéphanie Vallée, les trois partis d'opposition et la Commission des services juridiques;
- Analyse des budgets du ministère de la Justice et de la Commission des services juridiques;
- Analyse des données disponibles concernant l'aide juridique et la justice, en particulier le nombre de demandes d'aide juridique, le nombre de refus à l'aide juridique et les motifs des refus ayant fait l'objet d'une demande de révision;
- Élaboration d'un plan de travail avec échéanciers;
- Communication avec chaque groupe membre pour confirmer l'adhésion à la déclaration de principe et valider le membership des membres;
- Mise à jour des coordonnées et personnes-ressources des groupes membres. Reprise de contact dans certains cas;
- Analyse comparative des régimes d'aide juridique du Québec et de l'Ontario;
- Liens avec les partis d'opposition et proposition de questions à soumettre au gouvernement dans le cadre de l'étude des crédits du ministère de la Justice du 1er mai 2018;
- Il y a eu sept (7) réunions du comité de coordination tenues et toutes ont eu lieu dans nos locaux;
- Il y a également eu des rencontres de sous-comité chargés d'analyser les résultats préliminaires du questionnaire et de rédiger l'ébauche du mémoire sur le projet de loi 168.

Nous mentionnons ces réalisations du comité de travail de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique, non pas pour nous les approprier, mais parce que notre implication au sein de la Coalition est importante et centrale à notre mission.

Les contributions particulières de notre organisme aux travaux de la Coalition se détaillent comme ceci :

- Nous avons participé activement à la rédaction du mémoire sur le projet de loi 168;
- Nous avons déposé la demande d'être invitée comme Coalition à l'étude du projet de loi 168 par la Commission des institutions;
- Nous avons fait la diffusion du mémoire et l'avons transmis aux élus et institutions concernés;
- Nous avons fait l'analyse comparative sur plusieurs années du nombre de refus à l'aide juridique et les motifs des refus ayant fait l'objet d'une demande de révision;
- Nous nous occupons de toutes les communications avec les groupes membres de la Coalition :
    - Nous recevons les validations de membership et assurons le suivi de tous les messages reçus des groupes membres;
    - Nous sommes en train de créer une nouvelle base de données des membres de la Coalition et de faire la mise à jour de toutes les coordonnées.
- Nous assumons la coordination des travaux de la Coalition :
    - Rappels, coordination et animation des rencontres du comité;
    - Au besoin, nous maintenons le lien avec tous les membres du comité de coordination pour nous assurer que chacun reçoit et échange toute information pertinente;
    - Nous préparons les ordres du jour pour les rencontres du comité de travail;
    - Nous sommes en charge de la mise à jour de la base de données des membres de la Coalition (coordonnées et personnes-ressources);
    - Nous demeurons le lieu de concertation entre tous les acteurs qui gravitent autour de la Coalition, ses coordonnées officielles demeurent celles de notre organisme et toutes les questions d'information sont traitées par notre équipe.
- Dans le cadre de l'étude des crédits du ministère de la Justice de mai 2018 :
    - Nous avons élaboré les questions à soumettre au gouvernement;
    - Nous avons communiqué et fait les suivis nécessaires auprès de partis d'opposition pour leur proposer des questions à soumettre au gouvernement et discuté des enjeux de l'aide juridique.
- Dans le cadre de la diffusion du questionnaire aux groupes membres de la Coalition :
    - Nous avons participé aux relances et à la prise de contact avec plusieurs groupes;

- Nous avons créé la version Word du questionnaire accessible aux non-voyants et mal-voyants;

- Nous avons participé à l'identification des besoins d'analyse plus approfondie des données produites par le questionnaire.

Nous soulignons qu'il existe au sein du comité de travail de la Coalition un bon partage des tâches. Les forces de chacun et chacune sont mises en valeur et la mise en commun des réflexions et connaissances de chaque personne est inspirante.

Le temps requis pour dynamiser et soutenir les travaux de la Coalition est considérable et l'équipe note qu'il est toujours difficile d'y consacrer l'énergie et le temps nécessaires. Ce travail est en continu et il sera toujours possible d'en faire plus et de faire mieux.

Par ailleurs, rappelons que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique sont maintenant arrimés avec le salaire minimum. Ainsi, le 31 mai 2018, ces seuils ont de nouveau été augmentés pour tenir compte de l'augmentation du salaire minimum le 1er mai dernier :

****** Augmentation de 6,67% des seuils d'admissibilité ******

BARÈMES DES REVENUS BRUTS ANNUELS

En vigueur le 31 mai 2018

Coût maximum	Revenus	Une personne seule	Un adulte et un enfant	Un adulte et deux enfants et plus	Conjoints sans enfant	Conjoints et un enfant	Conjoints et deux enfants et plus
GRATUIT	Revenu maximum ou Aide de dernier recours	21 840 $	26 720 $	28 525 $	30 394 $	34 007 $	35 813 $
VOLET AVEC CONTRIBUTION							
100 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	22 923 $	28 045 $	29 939 $	31 902 $	35 693 $	37 589 $
200 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	24 006 $	29 369 $	31 353 $	33 409 $	37 380 $	39 365 $
300 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	25 089 $	30 694 $	32 767 $	34 917 $	39 066 $	41 141 $
400 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	26 173 $	32 018 $	34 181 $	36 424 $	40 752 $	42 917 $
500 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	27 256 $	33 343 $	35 595 $	37 932 $	42 438 $	44 692 $
600 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	28 339 $	34 667 $	37 009 $	39 439 $	44 125 $	46 468 $
700 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	29 422 $	35 992 $	38 423 $	40 947 $	45 811 $	48 244 $
800 $	Revenu réputé maximum (jusqu'à)	30 506 $	37 317 $	39 838 $	42 455 $	47 498 $	50 021 $

Nous participerons à l'effort de publiciser ces nouveaux seuils qui feront peut-être en sorte que de nouvelles personnes seront dorénavant admissibles financièrement à l'aide juridique.

PROJET DE LOI 168 POUR L'ACCÈS À LA JUSTICE ET ACCROÎTRE SON EFFICACITÉ

En décembre 2017 a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec, le projet de loi 168 (PL168) : Loi visant à favoriser l'accès à la justice et à en accroître l'efficacité.

Tel que mentionné précédemment, la Coalition pour l'accès à l'aide juridique a rédigé un mémoire collectif concernant le projet de loi 168. L'équipe de travail des Services juridiques communautaires s'est approprié les éléments de ce projet de loi qui ont trait à l'aide juridique, soit 12 articles sur les 169 du projet de loi. Pour ce faire, nous avons créé une présentation Powerpoint et avons tenu une discussion sur ce sujet durant un midi-causerie. Une présentation similaire a eu lieu au conseil d'administration également.

Nous avons publié le mémoire de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique sur notre site Internet :

> http://www.servicesjuridiques.org/wp-content/uploads/m%C3%A9moire-PL168-Coalition-pour-lacc%C3%A8s-%C3%A0-laide-juridique.pdf (10 mai 2018)

En voici quelques extraits:

> « La Coalition se sent interpellée par le dépôt du projet de loi 168 intitulé, Loi visant à favoriser l'accès à la justice et à en accroître l'efficacité. En effet, l'intitulé de ce projet de loi rejoint des préoccupations à la base de ses interventions et laisse entrevoir des actions concrètes pour l'accès à la justice. De plus, une section de ce projet de loi concerne spécifiquement des « mesures visant à bonifier le régime d'aide juridique et à accroître l'efficacité de la Commission des services juridiques », d'où notre intérêt à intervenir. »
>
> « Comme dans le cas de plusieurs lois sociales, la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains services juridiques est hélas de lecture complexe. Pour les citoyen.ne.s, il est difficile de s'y retrouver et de comprendre les règles d'admissibilité financière ainsi que de déterminer si le service dont ils ont besoin est couvert par la Loi. Nous croyons fermement qu'à l'occasion d'une réelle révision de la loi et de ses règlements d'application le principe de l'écriture simplifiée devrait être privilégié. »
>
> « La Coalition pour l'accès à l'aide juridique est en faveur d'une réforme en profondeur de la Loi sur l'aide juridique. Nous comptons contribuer aux efforts de modernisation de la loi, aux côtés des autres acteurs du milieu. Entre-temps, on ne peut que constater l'écart entre le titre de ce projet de loi, qui laissait présager des avancées en termes d'accès à la justice, et la portée extrêmement limitée, pour ne pas dire quasi nulle, des propositions mises de l'avant en ce qui a trait à la Loi sur l'aide juridique. Nous constatons qu'il s'agit d'un projet de loi qui touche de très nombreux aspects du système judiciaire et de sa procédure. Cependant, une plus grande efficacité du système de justice n'équivaut pas nécessairement à un meilleur accès à la justice. En ce sens, la démarche du projet de loi 168 en ce qui concerne l'aide juridique est décevante. »

DÉTOURNEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS

Nous nous sommes joints à une nouvelle coalition cette année, à l'invitation de l'un des groupes porteurs. Cette coalition demande l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants (PAE). Les PAE sont « défiscalisées depuis 1997, c'est-à-dire qu'elles ne sont plus considérées aux fins des impôts comme un revenu imposable du parent qui la reçoit et elles ne sont plus déductibles d'impôt pour le parent payeur. Cependant, les PAE continuent d'être considérées comme un revenu du parent qui la reçoit lorsqu'on détermine le revenu d'un ménage dans le cadre

de quatre (4) programmes sociaux : aide juridique, aide sociale, aide financière aux études et programmes d'aide au logement.

Bien que des exemptions partielles aient été accordées au fil des ans dans certains programmes, des milliers d'enfants, pourtant parmi les plus pauvres, sont encore privés de la pension alimentaire versée en leur nom par l'un des parents.

Pour une famille monoparentale assistée sociale, chaque montant dont l'État la prive fait une énorme différence; souvent une différence entre la santé et la maladie, entre manger à sa faim et vivre avec le stress constant de devoir nourrir la famille jusqu'à la fin du mois. Il est irresponsable et immoral de la part du gouvernement de venir piger dans les poches des enfants les plus pauvres pour financer les programmes sociaux.

L'accès à l'aide juridique est également compromis par la prise en compte des pensions alimentaires pour enfants. Certaines personnes doivent parfois renoncer à faire valoir leurs droits parce qu'elles n'en ont pas les moyens. Le fait que les pensions alimentaires pour enfants soient considérées comme un revenu peut rendre un parent financièrement inadmissible à l'aide juridique ou encore lui imposer une contribution financière plus élevée.

Notre organisme a signé une lettre ouverte « Pourquoi priver des milliers d'enfants de leur pension alimentaire? » qui a été publié dans le journal Le Soleil :

> https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/pourquoi-priver-des-milliers-denfants-de-leur-pension-alimentaire-084b7d9ef0f7f9b7dc009646ee2a8d5f (24 mars 2018)

Nous avons publié cette lettre ouverte sur notre site Internet :

> http://www.servicesjuridiques.org/lettre-ouverte-pourquoi-priver-des-milliers-denfants-de-leur-pension-alimentaire/ (27 mars 2018).

Ce n'est pas la première fois que cette question revient dans l'actualité. En novembre 2012, une motion a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale et demandait au gouvernement de l'époque d'agir afin que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être traitées comme un revenu pour le parent créancier dans le calcul des prestations d'aide sociale, ainsi que d'admissibilité à l'aide juridique, à l'aide financière aux études et au soutien au logement. Depuis, trois (3) projets de loi ont été déposés à l'Assemblée nationale pour y donner suite, mais tous sont morts au feuilleton.

La Coalition pour l'arrêt du détournement des pensions alimentaires pour enfants a fait beaucoup en peu temps. Nous nous sommes réunis pour la première fois en février 2018. Depuis, nous avons préparé un document collectif de réflexion qui explique les enjeux dans chacun des programmes sociaux.

Notre organisme a contribué à la rédaction de deux (2) communiqués de presse :

- « BUDGET 2018 Québec n'a aucune excuse pour continuer à priver des milliers d'enfants de leur pension alimentaire! » (21 mars 2018) : http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2018/03/20180321-Final-communiqué-Coalition-PAE-6.pdf

- Monsieur Blais, les pensions alimentaires sont POUR les enfants! » (15 mai 2018): http://www.fafmrq.org/2018/05/15/monsieur-blais-les-pensions-alimentaires-sont-pour-les-enfants/

D'autres groupes membres de cette Coalition ont tenu un point de presse et ont rencontré Sébastien Schneeberger de la Coalition Avenir Québec le 21 mars 2018. Notre organisme a quant à lui été de la délégation qui a rencontré Olivier Dallaire-Turmel, conseiller politique du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale François Blais le 22 mai dernier.

Quelques médias ont discuté de cet enjeu, par exemple :

- Entrevue à la radio CKIA de Québec à l'émission Québec Réveille (mars 2018): https://soundcloud.com/quebecreveille/entrevue-lorraine-desjardins-pour-la-coalition-contre-le-detournement-des-pensions-alimentaires

- Huffington Post (26 mars 2018) : https://quebec.huffingtonpost.ca/2018/03/26/detournement-des-pensions-alimentaires-les-etudiants-monoparentaux-continuent-decoper_a_23395549/

Nous avons publié un autre communiqué de presse le 15 mai 2018, suite à un vote de l'Assemblée nationale sur la question. Nous sommes déçu.e.s que le gouvernement n'est pas saisi cette occasion en or pour corriger cette injustice.

- Notre communiqué du 15 mai a été publié sur le fil de presse : https://www.newswire.ca/fr/news-releases/monsieur-blais-les-pensions-alimentaires-sont-pour-les-enfants-682707731.html

- Un article a été publié dans Le Soleil suite au résultat du vote nominal du 15 mai rejetant l'amendement d'Harold Lebel : http://www.fafmrq.org/2018/05/15/aide-sociale-chez-les-familles-monoparentales-le-ministre-blais-recule/

- Deux entrevues radiophoniques ont été faites le 18 mai sur les PAE à l'aide financière aux études :
    - Une première à 98,5 FM: http://www.985fm.ca/nouvelles/faits-divers/111830/quand-une-pension-alimentaire-empeche-lobtention-de-prets-et-bourses
    - Une autre à 107,7 FM: http://www.fm1077.ca/recherche?query=pensions%20alimentaires

COMITÉ INTERNE SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

L'an dernier, nous avons mis sur pied un nouveau comité interne, composé de quatre (4) membres de l'équipe de travail, chargé de trouver des pistes pour mieux comprendre et nous approprier collectivement les enjeux d'accès à la justice.

Ce comité a porté deux projets cette année. D'abord, nous avons continué notre projet aussi éducatif que rassembleur des Ciné-Quartiers. Il s'agit d'une programmation « maison » de projection de films et documentaires. Une fois par mois, l'équipe de travail s'est réuni pour diner ensemble en visionnant divers documentaires liés à l'histoire de nos quartiers et aux enjeux de droits des locataires.

Deuxièmement, suite au document collectif rédigé l'an dernier qui recense de nombreux enjeux d'accès à la justice dans les cas de résiliation de bail pour non-paiement de loyer, l'équipe de travail a tenu une discussion pour approfondir ces enjeux et commencer à définir une vision commune de la justice et de l'accès à la justice. Cette discussion qui a eu lieu en début d'année est

prometteuse, mais inachevée. Nous avons manqué de temps au cours de l'année pour poursuivre ces réflexions et pour impliquer les membres du conseil d'administration dans cette démarche.

AIDE SOCIALE

CAMPAGNE « PAUVRE + CAPTIF »

Nous poursuivons notre participation très active à la campagne Pauvre + Captif qui dénonce la mesure limitant les séjours hors Québec pour les prestataires de l'aide sociale, une mesure punitive et sans fondement.

Rappel de la conjoncture : En avril 2015, cinq (5) nouvelles mesures à l'aide sociale étaient adoptées et sont entrées en vigueur dès le 1er mai 2015 :

1. Limitation de la durée des séjours à l'extérieur du Québec : sept (7) jours consécutifs maximum dans un mois ou quinze (15) jours cumulatifs dans un mois;

2. Perte de l'exemption pour revenus de travail si la rémunération est non déclarée;

3. Nouvelle comptabilisation des revenus de chambres et partage de logement;

4. Nouvelle valeur d'exemption des immeubles;

5. Prestation de 200 $ par mois (au lieu de 747 $) pour les personnes en désintoxication.

La campagne « Pauvre + Captif », menée sur les fronts politique, médiatique et judiciaire, trouve ses racines dans le vécu des personnes touchées et recueille leurs témoignages pour faire connaître la détresse humaine causée par la limitation des séjours hors Québec et la profondeur de l'atteinte à nos droits fondamentaux.

Cette année, la campagne a poursuivi ses actions :

- Le recours juridique pour contester par voie judiciaire la mesure concernant les séjours hors Québec suit son cours devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ);

- Projet Genèse a demandé à obtenir le statut d'intervenant dans le recours devant le TAQ;

- Une audition sur la demande d'intervention du Projet Genèse a été tenue le 21 février 2018. Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours en attente du jugement du TAQ sur ce point;

- Le procès sur le fond de la contestation devrait avoir lieu au cours de l'année;

- Un rassemblement et point de presse ont été organisés le 21 février 2018 devant le TAQ :

    - La nouvelle a été reprise par la Presse Canadienne;

- « Des bénéficiaires de l'aide sociale manifestent », Journal Métro, 21 février 2018 : http://journalmetro.com/actualites/national/1416259/des-beneficiaires-de-laide-sociale-manifestent/
- « Des bénéficiaires de l'aide sociale dénoncent une règle administrative », La Presse, 21 février 2018 : http://www.lapresse.ca/actualites/national/201802/21/01-5154794-des-beneficiaires-de-laide-sociale-denoncent-une-regle-administrative.php

- Un communiqué de presse a été diffusé à cette même occasion :
  - Le communiqué de presse : http://actiongardien.org/sites/actiongardien.org/files/Communiqu%C3%A9%20presse%2021.pdf
  - Relayé sur notre site Internet : http://www.servicesjuridiques.org/aide-sociale-et-les-restrictions-sur-les-sejours-hors-quebec-une-mesure-discriminatoire/
- Projet Genèse a fait parvenir au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale François Blais une demande de rencontre au nom de la campagne Pauvre + Captif.
- Des témoignages continuent d'être ajoutés sur le site Internet :
  - https://pauvreetcaptif.com/temoignages/
- Une déclaration d'appui a été rédigée et elle circule présentement :

Déclaration d'appui « Pauvre + Captif »

Nous croyons que les prestataires d'aide sociale devraient avoir le droit de circuler librement. Que ce soit pour participer à une réunion familiale, retrouver des ami.e.s. de longue date, se rendre au chevet d'un proche malade, permettre aux enfants de découvrir l'endroit où leurs parents ont grandi, ou toute autre raison; les motivations sont multiples de vouloir séjourner en dehors du Québec.

Pourtant depuis mai 2015, une personne qui quitte le Québec pour plus de 7 jours consécutifs – ou 15 jours cumulatifs – dans un même mois, perd son droit à l'aide sociale parce que l'aide sociale considère que la personne a perdu sa résidence au Québec.

Avec ce règlement, le gouvernement attaque la capacité des plus vulnérables à maintenir leurs liens avec leurs familles et ami.e.s qui vivent en dehors du Québec. Les prestataires qui quittent temporairement le Québec et voient leurs prestations d'aide sociale coupées risquent de se trouver en situation d'itinérance ou de dénuement.

Nous demandons au gouvernement du Québec d'abolir ce règlement discriminatoire envers les prestataires d'aide sociale.

Les groupes à l'initiative de la campagne « Pauvre + Captif » sont : Action-Gardien, la table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles; Comité des sans emploi de Pointe-Saint-Charles; Front commun des personnes assistées sociales du Québec; Project Genesis/Projet

Genèse; Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne; Welfare Rights Committee of South-West Montreal.

L'engagement et le parti pris des *Services juridiques communautaires* pour la défense des personnes assistées sociales ne font aucun doute. Notre participation à la campagne « Pauvre + Captif » est source d'inspiration pour toute notre équipe. Elle répond également à l'une de nos priorités de l'année, soit de dénoncer et de contester les lois et règlements qui compromettent les droits des personnes à faibles revenus.

CONTRE LE PROGRAMME OBJECTIF EMPLOI

Le Programme objectif emploi (POE) fait l'objet de débats depuis maintenant deux (2) ans. Le gouvernement a finalement publié son projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles le 12 juillet 2017. Ce règlement allait mettre en œuvre le Programme objectif emploi.

Nous avons rédigé un mémoire « Objectif Emploi : un programme à l'encontre des droits » afin de partager nos commentaires et préoccupations. En septembre 2017, nous l'avons déposé au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale François Blais dans le cadre de la consultation sur son projet de règlement :

> http://www.servicesjuridiques.org/wp-content/uploads/Me%CC%81moire-Re%CC%80glement-instaurant-le-Programme-objectif-emploi-SJCPSCPB.pdf

Le Programme objectif emploi est entré en vigueur le 1er avril 2018. Nous en savons encore peu sur sa mécanique et il est évidemment trop tôt pour en faire quelque bilan.

Le 7 septembre 2017, nous avons été du nombre de conférenciers et conférencières lors d'une assemblée publique portant sur le POE organisée par l'ODAS-Montréal. Nous y avons expliqué les règles, les obligations et les droits des prestataires participant au POE.

Nous dénonçons toujours haut et fort le Programme objectif emploi qui viole les droits fondamentaux, ramène le *workfare*, fournit du *cheap labour* à l'industrie et ne contribuera pas à combattre la pauvreté. Nous demeurons vigilant.e.s et nous poursuivons les discussions à mener quant à l'implication des organismes sans but lucratif comme potentiels employeurs dans le cadre du POE.

MESURES PUNITIVES À L'AIDE SOCIALE

Cette année, nous avons choisi de participer à un projet de recherche universitaire sur les mesures punitives imposées par l'aide sociale.

Les chercheures mènent des entrevues individuelles auprès des personnes à l'aide sociale dont leurs prestations ont déjà été annulées, suspendues, réduites ou ont fait l'objet de recouvrement par le passé. Notre participation pour le moment se limite à passer le mot et informer les gens de la possibilité d'y participer en utilisant les moyens suivants : affiches dans nos locaux, distribution de tracts lors de la tenue de kiosques, mémo dans notre envoi postal.

Ce projet de recherche est dirigé par les chercheuses Véronique Fortin (Université de Sherbrooke), Catherine Chesnay (UQAM) ainsi que Céline Bellot et Élisabeth Greissler (Université de Montréal). Il a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université de Sherbrooke.

Nous croyons qu'il est important de contribuer à cette recherche qui vise à mettre en lumière les conséquences de ces pénalités sur la vie des gens. Ces réalités sont peu étudiées par le milieu académique et nous croyons que notre participation s'inscrit dans notre mandat de défense collective des droits.

VICTIME D'ACTES CRIMINELS

Une victime d'actes criminels garde souvent des séquelles physiques et mentales des agressions qu'elle subit. Elle peut avoir aussi des conséquences financières, liées au besoin de s'éloigner de son agresseur et refaire sa vie.

Il est possible de poursuivre son agresseur au civil, mais cela prend des années et il faut que l'agresseur ait de l'argent pour que cela vaille la peine.

C'est pour ces raisons que la société québécoise a reconnu, par l'adoption de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels en 1972, que le crime violent contre la personne est un problème de toute la société, et que nous avons la responsabilité collective de prendre en charge les victimes des crimes violents.

Ainsi, une victime d'actes criminels impliquant la violence contre la personne (voies de fait, agression sexuelle, violence conjugale, etc.) peut faire une demande d'indemnisation auprès de l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC).

L'IVAC offre aux victimes :

- des indemnités pour les dommages physiques ou psychologiques permanents conservés après un acte criminel;
- des prestations de remplacement de revenu si la victime ne peut pas travailler;
- le paiement de soins et traitements (par exemple, un psychologue ou physiothérapeute);
- le remboursement des frais de déménagement et de résiliation de bail, si la victime doit quitter son domicile pour s'éloigner de l'agresseur.

L'IVAC fait partie de notre filet de sécurité sociale au Québec. Mais après le dépôt d'une demande d'indemnisation, les victimes ne sont pas forcément au bout de leur peine.

DES VICTIMES PÉNALISÉES PAR L'AIDE SOCIALE

Une victime conservant des dommages physiques ou psychologiques permanents après un acte criminel a droit à une indemnité. Si son atteinte est grande, elle recevra cette indemnité sous la forme d'une rente mensuelle qu'elle reçoit chaque mois. Si son atteinte est moins importante, elle recevra son indemnité en un seul versement.

Or, cette distinction a des conséquences énormes pour les prestataires de l'aide sociale. Une victime prestataire d'aide sociale qui reçoit une indemnité de 100 000 $ d'un coup ne sera pas nécessairement coupée; elle disposera d'un certain temps pour utiliser cet argent et des règles particulières s'appliqueront. Par contre, lorsque l'IVAC décide de verser les indemnités sous forme d'une rente mensuelle, l'aide sociale considère cette rente comme un revenu et coupe la prestation

d'aide sociale d'autant. Conséquence : les victimes plus gravement atteintes et donc qui reçoivent leurs indemnités par le versement d'une rente mensuelle ne toucheront jamais un sous de plus. Un sous reçu de l'IVAC est un sous coupé à l'aide sociale. Cette indemnité qui est supposée servir à surmonter le traumatisme vécu s'envole en fumée, aspirée par l'aide sociale.

Nous menons donc une campagne avec des regroupements nationaux contre la comptabilisation par l'aide sociale des indemnités pour atteinte à l'intégrité que peuvent recevoir les victimes d'acte criminel. Nous contestons cette façon de comptabiliser les rentes par la voie d'un recours judiciaire. Nous nous assurons également de mieux faire connaître cet enjeu auprès du grand public et des élus :

- Trois victimes d'actes criminels toujours pénalisées par l'aide sociale (26 septembre 2017) : http://www.servicesjuridiques.org/trois-victimes-dactes-criminels-toujours-penalisees-par-laide-sociale/ (communiqué de presse)

- Les victimes d'actes criminels continuent d'être pénalisées par l'aide sociale malgré un plan pour lutter contre la pauvreté (15 décembre 2017) : http://www.servicesjuridiques.org/les-victimes-dactes-criminels-continuent-detre-penalisees-par-laide-sociale-malgre-un-plan-pour-lutter-contre-la-pauvrete/ (communiqué de presse)

- « Ils veulent ravoir leurs rentes », Journal de Montréal (14 décembre 2017): http://www.journaldemontreal.com/2017/12/14/ils-veulent-ravoir-leurs-rentes

L'état reconnaît la nécessité d'indemniser les victimes, mais lorsque celles-ci sont ou se retrouvent à l'aide sociale en raison d'un traumatisme, elles se font couper leurs prestations. Nous demandons au ministre Blais de procéder à des changements réglementaires afin de mettre fin à cette injustice.

DÉNONCIATION DU PROCESSUS JUDICIAIRE QUI PERPÉTUE LA VIOLENCE

Un autre enjeu avec l'indemnisation des victimes d'actes criminels a trait au processus lui-même. Le délai pour déposer une demande est court : deux (2) ans. Le processus pour recevoir une indemnisation est long et pénible. Si l'IVAC refuse la demande et qu'il faut alors contester la décision devant le Tribunal administratif du Québec, il faut compter des années avant qu'un juge ne tranche. Et le processus est en lui-même traumatisant (encore) et violent (encore). La victime doit faire face à des procureurs de l'État dont le mandat est d'attaquer sa crédibilité et nier les blessures, les traumatismes, les dommages et parfois la survenance même de l'acte criminel.

Dans une ère où on encourage les victimes à dénoncer leurs agresseurs, les victimes doivent toujours faire face à un processus judiciaire qui perpétue la violence, et cela même en droit administratif face à l'IVAC.

La Protectrice du citoyen est également d'avis que « le régime dans sa forme actuelle et ceux qui sont chargés de l'appliquer manquent d'empathie envers les victimes d'actes criminels » et « qu'à différentes étapes du processus le régime d'indemnisation est géré pour les exclure davantage que pour leur accorder des services qui sont prévus » : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/803634/rapport-protecteur-citoyen-regime-indemnisation-victimes

Un très bel article de fond sur la question a été publié le 28 mars dernier sur le site Internet de Radio-Canada. Un membre de l'équipe y est interviewé et le parcours de misère des victimes y est exposé :

- « Le chemin de croix des victimes d'agressions sexuelles pour être indemnisées », Radio-Canada (28 mars 2018 : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1091548/agressions-sexuelles-victimes-ivac-indemnisations-critiques-delais

DROIT DES LOCATAIRES

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Encore cette année, nous avons participé aux actions du Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) en lien avec la campagne « La Régie du logement : Assez du deux poids, deux mesures » (que nous avions l'habitude d'appeler « Régie du logement, Régie du lentement »). Cette campagne dénonce le traitement inéquitable des demandes déposées devant la Régie du logement qui fait en sorte d'accorder des dates d'audition qui favorise les droits des propriétaires.

Nous avons participé à la manifestation « Deux Poids Deux Mesures » du RCLACQ le 7 décembre 2017. Nous avons fait quelques entrevues avec des médias :

- « La Régie du logement, une machine à expulser les locataires » (13 décembre 2017) : http://www.servicesjuridiques.org/la-regie-du-logement-une-machine-a-expulser-les-locataires/
- « Housing committees criticize rental board for ruthless approach to evictions », Montreal Gazette (7 décembre 2017):
- http://montrealgazette.com/news/local-news/housing-committees-criticize-rental-board-for-ruthless-approach-to-evictions
- « Protesters march against rental board's handling of evictions », CTV (7 décembre 2017): http://montreal.ctvnews.ca/mobile/protesters-march-against-rental-board-s-handling-of-evictions-1.3712032
- « Protesters Demand More Rights For Tenants », The Link (8 décembre 2017): https://thelinknewspaper.ca/article/the-regie-du-logement-is-an-eviction-machine-protesters-demand-more-rights
- « Régie du logement : Une machine à expulser les locataires », L'Autre'Journal (12 décembre 2017) : http://lautjournal.info/20171212/regie-du-logement-une-machine-expulser-les-locataires

Notre équipe a aussi été du nombre lors de la manifestation nationale pour la journée des droits des locataires le 24 avril 2018. Pour l'occasion, nous avons appelé tous nos membres pour les inviter à participer à cette mobilisation. Un petit contingent des *Services juridiques communautaires* y a donc porté la bannière.

ESPACES EN VOIE DE DISPARITION

Action-Gardien, table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles, porte avec le RIL-Comité logement la campagne « Espaces en voie de disparition », une campagne contre la gentrification (http://www.espacesendisparition.org/). Cette campagne comporte divers volets et vise à protéger le parc de logements locatifs du quartier qui disparaît petit à petit et à aider les locataires à défendre leurs droits. Un enjeu qui cause cette érosion est le phénomène de conversion de duplex ou triplex en maison unifamiliale ou en copropriété.

Ce type de conversion permet à un propriétaire occupant d'habiter son unité. Cela lui permet aussi de l'agrandir au besoin comme dans le cas d'une conversion d'un duplex en cottage unifamilial, ou encore de le détenir en copropriété indivise avec d'autres. Lorsque tous les logements d'un immeuble en copropriété sont habités par des copropriétaires indivis, alors l'immeuble peut être converti en copropriété divise, par une procédure plutôt simple à la Régie du logement.

Ces pratiques ont un effet pervers : la disparition graduelle d'unités de logement locatif disponibles sur le marché. Cela met en péril la capacité des locataires de continuer de se loger dans le quartier, en plus de créer une pression à la hausse sur la valeur foncière avec les conséquences bien connues sur les prix des loyers restants.

Dans le cadre de la campagne « Espaces en voie de disparition », nous avons continué notre participation au sein du comité « analyse juridique ». Cette année, notre organisme a contribué aux réalisations suivantes de ce comité :

- Développement d'un avis juridique et un argumentaire afin de mieux utiliser les pouvoirs municipaux existants – et au besoin les élargir – pour encadrer et limiter la pratique des conversions de logements locatifs en copropriété ou en unifamilial;

- Rencontre avec la députée Catherine Fournier, porte-parole du Parti Québécois en matière d'Habitation, et monsieur Youri Lavallée-Durand, conseiller politique, le 5 septembre 2017. L'objectif a été de discuter du dossier de la protection du logement locatif, des effets des conversions et des pouvoirs municipaux et provinciaux pour intervenir;

- Rédaction d'une déclaration pour la protection du parc locatif qui a été soumise à tou.te.s les candidat.e.s aux élections municipales dans le Sud-Ouest de Montréal;

- Analyse des projets de loi 120 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale) et 121 (Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec);

- Recherche jurisprudentielle dans les décisions de la Régie du logement pour connaître la fréquence des refus de conversion en co-propriété divise et les motifs du refus le cas échéant;

- Élaboration des balises d'un projet de recherche en lien avec CURE (Échange de Recherche Communauté-Université).

De façon ponctuelle, nous nous impliquons aussi au sein du comité de « mobilisation » de la campagne « Espaces en voie de disparition ». Par exemple, une action artistique a été organisée le 16 août 2017 pour sensibiliser les locataires du quartier à notre campagne. Pour ce faire, nous avons installé des affiches d'informations de la campagne ainsi qu'une murale avec des arbres à fleurs où les passant.e.s ont pu partager leurs rêves et leurs revendications pour le droit au logement à Pointe-Saint-Charles : https://www.espacesendisparition.org/action-artistique-pour-le-droit-au-logement-pointe-saint-charles/

LES ÉVINCÉS DES RUES DU CENTRE ET DE CHÂTEAUGUAY

Cet hiver, notre communauté a été profondément secouée par le drame qu'ont vécu certain.e.s locataires des rues du Centre et de Châteauguay. Ces locataires ont été visés par un avis d'évacuation de la part de la Ville de Montréal qui avait tout d'une éviction. À trois semaines d'avis et en plein mois de février, les locataires ont fait face à une angoisse sans nom : perdre son logement et ne pas savoir où aller ni comment conserver leurs effets.

Rapidement, plusieurs organismes ont joint leur voix à celles des évincé.e.s pour dénoncer la situation et la façon de faire de la Ville, chercher des solutions, soutenir les évincé.e.s dans leurs nombreuses démarches, interpeler les élus et les médias. Notre organisme s'est joint à l'élan de solidarité. Nous avons organisé une rencontre collective d'information sur les droits et recours des évincé.e.s et avons soutenu les personnes qui le souhaitaient dans leurs démarches juridiques.

Plusieurs ont été outrés, plusieurs ont dénoncé :

- La Voix Pop: Éviction dans Pointe-Saint-Charles: 16 personnes toujours sans toit (22 février 2018)
- Le Journal de Montréal: Expulsés à la dernière minute de leurs immeubles insalubres (22 février 2018)
- Le Devoir: La Ville de Montréal évacue 20 locataires d'immeubles insalubres (22 février 2018)
- Radio-Canada: Une vingtaine de locataires évacués de logements jugés dangereux (22 février 2018)
- Radio-Canada: ICI Première: Bulletin régionale 13h (début à 3:06 min) (22 février 2018)
- Radio-Canada: ICI Première: Le 15-18 - Manchettes avec Bruno Larose (début à 16h29) (22 février 2018)
- La Presse: Des Montréalais démunis évincés de leur logement insalubre en plein hiver (22 février 2018)
- La Presse: La Ville évacue de force 19 locataires (23 février 2018)
- TVA Nouvelles: Expulsés à la dernière minute de leurs immeubles insalubres (22 février 2018)
- Global News: Eviction order stands for vulnerable Pointe-Saint-Charles residents (21 février 2018)
- Global News: Pointe-Saint-Charles residents face eviction (22 février 2018)
- Global News: City of Montreal criticized after tenants forced from unsafe homes (22 février 2018)
- CBC News: Pointe-Saint-Charles tenants must leave their apartments by noon Thursday, judge rules (21 février 2018)
- CBC News: Pointe-Saint-Charles tenants on the move after being forced from their homes (22 février 2018)
- The Canadian Press - National Post: City of Montreal criticized after low-income tenants forced from "unsafe" homes (22 février 2018)
- CTV News: Tenants forced out of "unsafe" building in Pointe-St. Charles (21 février 2018)
- CTV News: Eviction day arrives for tenants living in unsanitary buildings (22 février 2018)
- The Gazette: "Pointe homes caught up in injunction battle" (20 février 2018)

- The Gazette: Pointe-St-Charles tenants to be forced out Thursday, judge rules (21 février 2018)
- The Gazette: Pointe-St-Charles tenants displaced as city carries out evacuations (22 février 2018)

Nous avons appris de nos bons coups et des limitations rencontrées. Nous serons mieux outillés pour faire face à une situation similaire si elle devait se reproduire. Nous considérons être une ressource importante pour la défense des droits des locataires et nous suggérons à toute personne ayant des difficultés en matière de logement de communiquer avec nous dès que possible pour discuter de leurs droits et recours.

Avec d'autres organismes du quartier, nous avons récemment participé à une rencontre « post-mortem » bilan avec des représentants de l'Arrondissement Sud-Ouest et de l'Office municipal d'habitation de Montréal. L'objectif était de faire le bilan des événements, des relocalisations et du processus. Il en ressort que le milieu communautaire demeure préoccupé par le processus trop rapide et insensible d'évacuation de la Ville. Il importe de demeurer aux aguets pour les années à venir et nous assurer que les bâtiments évacués seront rénovés et les logements loués de nouveau à un coût de loyer décent. Si ces bâtiments sont transformés en condos, ce sera d'ajouter l'insulte à l'injure, ou encore l'hypocrisie à l'injustice.

Nous sommes touché.e.s par la persévérance et la résilience de tou.te.s locataires évincé.e.s. Nous déplorons la situation à laquelle tout.e et chacun.e de vous avez été confronté.e. De plus, nous saluons le courage de ceux et celles qui ont dénoncé la situation devant les caméras et exposé leur histoire publiquement.

AUSTÉRITÉ ET SOUS-FINANCEMENT DU MILIEU COMMUNAUTAIRE

En continuité avec les dernières années, nous avons poursuivi nos actions pour contrer et dénoncer les mesures d'austérité du gouvernement. Lors de l'assemblée générale annuelle de juin 2017, nous avions adopté une résolution en appui aux revendications du Front régional d'action communautaire autonome (FRACA). Du même coup, nous avions résolu de participer aux mobilisations du 27 septembre 2017. Nous avons donc mobilisé nos membres et un contingent de notre organisme s'est rendu à Québec pour participer à la grande manifestation « Engagez-vous pour le communautaire ». La veille, nous nous sommes joints à d'autres pour la distribution de tracts et sensibilisation aux enjeux du communautaire au métro Charlevoix.

Nous avons participé à la journée d'action « Engagez-vous pour le communautaire » du 7 février 2018 qui avait lieu au Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles en avant-midi, puis au CEDA dans le quartier Petite-Bourgogne en après-midi où il s'est tenu un Tribunal populaire.

Finalement, nous avons participé à l'action locale « porteur de parole » de la campagne « Engagez-vous pour le communautaire » qui s'est déployée au métro Lionel-Groulx le 13 mars 2018.

La question du financement requis pour continuer à s'acquitter de nos différentes missions demeure préoccupante. Pour l'année qui vient de s'écouler, à l'image des années précédentes, une partie de notre financement lié à notre mandat de Centre local d'aide juridique a fait l'objet de compressions budgétaires, résultats de coupures gouvernementales dans le réseau de l'aide juridique. Par ailleurs, notre financement provient aussi en partie du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) pour l'aspect de la défense collective des droits. Notre organisme, comme tous les autres, bénéficierait d'un rehaussement de son

financement en défense collective des droits, mais au moment d'écrire ce rapport, il n'y a pas eu d'augmentation du financement.

ACTIVITÉS DE CONCERTATION DANS LES QUARTIERS POINTE-SAINT-CHARLES ET PETITE-BOURGOGNE

Nous avons participé à diverses luttes et manifestations pour la reconnaissance des droits économiques et sociaux et l'amélioration des conditions de vie des populations des quartiers desservis. La défense des droits des citoyen.ne.s passe en premier lieu par l'amélioration de leurs conditions de vie. Pour ce faire, il demeure pour nous essentiel d'ancrer notre travail dans la réalité des milieux de vie que constituent les quartiers de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, et de participer aux instances de concertation et aux actions collectives de défense et de revendication des droits.

Nous participons aux tables de concertation de chacun des quartiers (rencontres régulières, assemblées générales et/ou comités de travail). Plus particulièrement :

TABLE DE CONCERTATION DE POINTE-SAINT-CHARLES ACTION-GARDIEN

- Participation aux assemblées générales mensuelles;
- Participation au comité Défense des droits;
- Participation au comité Attribution de fonds;
- Participation à certains volets de la campagne « Espaces en voie de disparition ».

TABLE DE CONCERTATION COALITION DE LA PETITE-BOURGOGNE

- Participation à l'assemblée générale annuelle;
- Reprise de notre participation au comité Aménagement et milieu de vie;
- Contributions régulières au journal *Vues sur la Bourgogne*;
- Participation à une assemblée publique sur l'avenir du NCC (Negro Community Center), symbole important de l'histoire de la communauté noire de la Petite-Bourgogne et de Montréal.

En effet, nous avons rédigé des articles pour le journal communautaire *Vues sur la Bourgogne* de la Coalition de la Petite-Bourgogne, disponible en français et en anglais. Ce journal est distribué dans tout le quartier et est entièrement bilingue :

- « Faux revenus de location : des coupures injustifiées », Vol. 6, no. 2, Été 2017, p. 6 : http://petitebourgogne.org/images/Journal/Vues-sur-la-Bourgogne-juin-2017-site-web.pdf
- « Immigration et accès aux mesures sociales au Québec », Vol. 6, no. 4, Hiver 2018, p. 10 : http://petitebourgogne.org/images/Journal/journal-decembre-2017-siteweb.pdf
- « Changements importants à l'aide sociale », Vol. 7, no. 1, Printemps 2018, p. 14: http://petitebourgogne.org/images/web.Vues.sur.la.Bourgogne.mars.2018.pdf

Localement, nous avons transmis de l'information sur nos activités aux babillards communautaires :

POINTE-SAINT-CHARLES

- Info-lettre hebdomadaire des groupes;
- Envoi sur les listes 'membres' et 'quartier' d'Action-Gardien.

PETITE-BOURGOGNE

- Journal Vues sur la Bourgogne;
- Liste courriel via la Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé.

Nous avons tenu des kiosques d'information à l'occasion de différentes activités organisées par des organismes partenaires. Nous avons fait de l'affichage et de la diffusion pour chacune des activités des *Jeudis de la justic*e dans les lieux publics et les organismes des deux quartiers. Nous avons également diffusé nos activités via les outils de communication de la Table de concertation Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles et de la Table de concertation de la Petite-Bourgogne.

ANCRAGE DANS LE MILIEU JURIDIQUE ET LE MILIEU JURIDIQUE COMMUNAUTAIRE

Cette année, un membre de l'équipe a coanimé une conférence lors d'une formation destinée à tou.te.s les avocat.e.s de l'aide juridique de Montréal.

Aussi, comme à chaque année, nous avons participé au forum annuel du Regroupement des cliniques juridiques, organisé par Pro Bono Québec le 24 novembre 2017. Ceci nous permet de continuer à approfondir nos liens avec divers organismes communautaires juridiques.

Par ailleurs, pour la troisième fois maintenant, nous avons créé un partenariat avec Pro Bono UQAM. Nous avons participé à son programme de jumelage en accueillant une étudiante de l'UQAM dans notre organisme qui a grandement contribué au développement d'argumentaires dans certains dossiers.

AUTRES COLLABORATIONS JURIDIQUES :

- Un avocat fait partie du comité de liaison de la Régie du logement;
- Un avocat fait partie du comité de droit administratif du réseau de l'aide juridique.

PRIORITÉS 2018-2019

Pour bien remplir notre mission, nous devons nous assurer de toujours :

- maintenir l'offre de services juridiques individuels et collectifs de qualité, et
- continuer toute mesure d'éducation aux droits, de diffusion et vulgarisation de l'information juridique.

Considérant que cette mission est au cœur de nos préoccupations au quotidien, il importe tout de même de définir quelques priorités pour l'année qui vient afin de guider nos actions.

Ainsi, les priorités suivantes seront soumises à l'assemblée générale annuelle de juin 2018 par le conseil d'administration et l'équipe de travail pour la prochaine année :

VIE ASSOCIATIVE

- En marche vers la célébration de notre 50e en 2020 :
    - Créer un nouveau dépliant de l'organisme;
    - Renforcer nos liens avec nos membres;
    - Renforcer nos liens avec les groupes et la population de la Petite-Bourgogne en particulier.

DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS

- Poursuivre la lutte contre les attaques de nos gouvernements envers les services publics et les programmes sociaux et dénoncer par des actions en justice et prises de positions publiques les lois qui compromettent les droits des personnes à faibles revenus, particulièrement en matière de :
    - aide sociale;
    - droits des locataires;
    - victimes d'actes criminels.

ACCÈS À LA JUSTICE

- Approfondir nos réflexions sur les enjeux d'accès à la justice, notamment :
    - en maintenant notre *leadership* au sein de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique;
    - en demeurant vigilants quant au nombre et aux motifs de refus de demandes d'aide juridique.